



29^e séance du Conseil général

Législature 2020-2024

Mardi 29 août 2023 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence : Guyot Ilinka (Les Vert-e-s),

Membres du Conseil général présents (36 membres) : Mmes et MM. Angehrn Jennifer (UDC), Borel Pierre-Alain (PS), Boukhris Karim (POP), Brechbühler Jean-Pierre (UDC), Brossard Carmen (PS), Courvoisier Blaise (PLR), Christen Jean-Denis (UDC), Curty Anthony (PLR), Curty Sarah (PLR), Djebaili Karim (PS), Freitag Manon (Le Centre), Gagnebin Monique (PS), Giamboni Stefano (Les Vert-e-s), Cédric Haldimann (PLR), Iseli Maël (PLR), Jeandroz Françoise (POP), Lalive Todeschini Laure (Les Vert-e-s), Leitenberg Brigitte (PVL), Maillard Alicia (PS), Moser Claude-André (PLR), Perret François (Les Vert-e-s), Perret Julie (POP), Piguët Christian (Les Vert-e-s), Pittet Vincent (UDC), RoCHAT Grégory (Les Vert-e-s), Schneeberger Marina (POP), Spoletini Giovanni (PS), ThiéMard-Clémentz Béatrice (Les Vert-e-s), Tissot Nathalie (Les Vert-e-s), Tritten Jean-Jacques (Les Vert-e-s), Vaucher Alain (PLR), Vaucher Frédéric (PLR), Vollers Sabrina (POP), Zaffalon Aliénor (PVL), Zender Lara (POP)

Suppléant-e-s présent-e-s (5 membres) : Mme et MM. Baptista Ginga Matos (Les Vert-e-s), Gautschi Mathias (PS), Räss Lukas (UDC), Russi Mélanie (PLR), Turtschi Nicolas (POP)

Membres du Conseil général excusés (5 membres) : Mme et MM. Bieler Gaëtan (POP), Bühler Pascal (PS), Favre Andy (UDC), Lalive Jean-Emmanuel (Les Vert-e-s), Mbemba Christophe (PLR),

Conseil communal : M. Jean-Daniel Jeanneret (PLR) président, M. Thierry Brechbühler (UDC), vice-président, M. Théo Huguenin-Elie (PS) et Théo Bregnard (POP), M. Patrick Herrmann (Les Vert-e-s)

29^e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 29 août 2023 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Adoption des procès-verbaux des 25^e, 26^e et 27^e séances du Conseil général des 9 mars, 4 avril et 8 mai 2023.
2. Élections au sein des commissions.
3. 23.036 – Rapport du Conseil communal relatif à une demande urgente de crédit d'engagement de CHF 11'700'000.- et à l'acceptation de dons suite à la tempête du 24 juillet 2023.
4. 23.034 – Rapport d'information du Conseil communal relatif à l'évolution du journal officiel de la Ville, Le Tourbillon.
5. 23.035 – Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 2'055'000.- TTC pour la rénovation de l'aula du collège des Forges. **[NON TRAITÉ]**
6. 23.028 – Question de M. Blaise Courvoisier : « Des nuisances sonores du jardinage », déposée le 8 mai 2023. **[NON TRAITÉE]**
7. 23.029 – Motion du groupe PS : « Pourquoi le quartier d'Esplanade a une image négative ? Cette image ne correspond pas à la réalité, que pouvons-nous faire pour la transformer ? », déposée le 8 mai 2023. **[NON TRAITÉE]**
8. 23.032 – Motion du groupe PLR : « Visite de la ludothèque », déposée le 20 juin 2023. **[NON TRAITÉE]**

Ilinka Guyot
présidente du Conseil général

OBJETS DÉPOSÉS

Résolution urgente du groupe des Vert-e-s, du 17.08.2023 : « Savez-vous planter les arbres à la mode de La Tchaux ? »

Question du groupe des Vert-e-s, du 23.08.2023 : « Un radar contre le bruit »

Résolution urgente du groupe socialiste, du 27.08.2023 : « Aide financière à la Plage des Six Pompes suite à l'annulation de son édition 2023 »

Amendement des groupes POP, Les Vert-e-s et PS à la résolution « Aide financière à la Plage des Six Pompes suite à l'annulation de son édition 2023 »

Amendement du groupe PLR à la résolution « Aide financière à la Plage des Six Pompes suite à l'annulation de son édition 2023 »

Amendement du Conseil communal au rapport 23.036, relatif à l'adaptation du montant du crédit sollicité

Postulat du groupe socialiste, du 28.08.2023 : « Création d'une commission consultative »

Mme Ilinka Guyot, présidente : Avant de commencer notre séance, le Bureau vous propose d'observer un moment de silence en mémoire de la personne décédée, ainsi que pour les personnes blessées et toutes celles qui ont été touchées par la tempête.

[Ndlr : l'assemblée se lève et observe un moment de silence]

Nous avons reçu un courrier de la présidence cantonale du PLR : en marque de soutien à la reconstruction de notre ville suite à la tempête, le parti propose d'offrir un arbre pour un montant de CHF 2'000.-. Des sincères remerciements lui ont été adressés. La lettre est à votre disposition si vous souhaitez la lire.

Les objets suivants ont été déposés :

- Résolution urgente du groupe des Vert-e-s du 17.08.2023 : « Savez-vous planter les arbres à la mode de La Tchau ? »

Sans objection de votre part, cette résolution sera traitée à la suite du rapport concernant la tempête.

- Question du groupe des Vert-e-s du 23.08.2023 : « Un radar contre le bruit »

Cette question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance, le 19 septembre.

- Résolution urgente du groupe socialiste du 27.08.2023 : « Aide financière à la Plage des Six Pompes suite à l'annulation de son édition 2023 »

Elle sera traitée à la suite de la première résolution urgente.

- Amendement du Conseil communal au rapport 23.036, déposé le 28.08.2023, relatif à l'adaptation du montant du crédit sollicité

Cet amendement sera traité avec le rapport concerné.

- Postulat du groupe socialiste du 28.08.2023 : « Création d'une commission consultative »

Il sera traité à la suite du rapport 23.036.

- Amendement des groupes POP, Les Vert-e-s et PS relatif au soutien financier pour la Plage des Six Pompes
- Amendement du groupe PLR relatif à ce même sujet

Les amendements seront traités avec la résolution et seront opposés l'un à l'autre.

Séance du 29 août 2023

Adoption des procès-verbaux des 25^e, 26^e et 27^e séances du Conseil général des 9 mars, 4 avril et 8 mai 2023

Les procès-verbaux des 25^e, 26^e et 27^e séances n'appelant pas de remarques particulières et ne faisant l'objet d'aucune opposition, ils sont considérés comme adoptés, avec remerciements à leur auteur-e.

Elections au sein des commissions

Election d'un membre POP à la Commission temporaire de planification territoriale, en remplacement de M. Julien Gressot, démissionnaire

Mme Lara Zender, POP : Le groupe POP propose M. Karim Boukhris.

Cette candidature n'étant pas combattue, M. Karim Boukhris est élu membre de la Commission temporaire de planification territoriale.

Election d'un membre socialiste à la Commission de sécurité publique en remplacement de M. Daniel Musy, démissionnaire

M. Pierre-Alain Borel, PS, informe ne pas avoir de candidature à proposer à ce jour.

23.036

Rapport du Conseil communal

relatif à une demande urgente de crédit d'engagement de CHF 11'700'000.- et à l'acceptation de dons suite à la tempête du 24 juillet 2023

du 16 août 2023

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Le 24 juillet dernier une tempête d'une puissance exceptionnelle et dévastatrice a touché notre ville, laissant derrière elle un univers de désolation. De très nombreux bâtiments ont été touchés – soit 64% des bâtiments sur territoire communal – dont certains détruits, d'autres éventrés – à l'image du temple des Eplatures dont le clocher est tombé. Quant aux bâtiments complètement ou partiellement détuilés et aux fenêtres brisées, ils étaient innombrables. De fait, nombre de foyers ont dû être relogés dans l'urgence. Quant aux rues, elles étaient jonchées de gravas, de verres et de tuiles; ici ou là, des pans entiers de toitures entravaient la chaussée; des lignes de contacts transN, une ligne à haute tension et deux grues ont été abattues. Des milliers de véhicules ont été endommagés. Cela dit, l'impact le plus lourd – outre celui humain – porte sur nos grands espaces arborisés. Les parcs des Crêtets, Gallet et du Bois-Noir notamment, aux arbres centenaires, dont de nombreux étaient classés, ont été complètement ravagés, voire purement et simplement rasés. Au-delà de cela, il y a les victimes, un mort, une grosse quarantaine de blessés, des habitants et habitantes sans toits, aux biens gravement sinistrés. Ce bilan humain, malgré le décès de trop, est un véritable miracle tant l'épisode a été violent. Le Conseil communal tient à exprimer sa plus vive compassion à toutes les personnes touchées directement et indirectement.

Dans cette situation extrême, notre ville a pu bénéficier d'une solidarité exceptionnelle. D'abord, il y a la solidarité interne à notre collectivité ; les voisins, les amis, la famille, les collègues, les quidams se sontentraîdés et se sont engagés. Ainsi le relogement des familles ayant dû quitter leur domicile s'est fait, à deux exceptions près, sans l'aide de la commune, dans un élan de générosité et d'accueil. En outre, des centaines de bénévoles ont participé tous les jours aux travaux de déblaiement et de nettoyage.

Il s'agit de relever également l'engagement des services de la Ville qui ont œuvré sans relâche avec abnégation et un esprit de corps remarquable, parfois jusqu'à la limite de l'épuisement.

Il y a, de plus, la solidarité des autres collectivités publiques, la première commune à nous avoir appelés à peine une heure après le drame pour nous proposer de l'aide fut celle de Neuchâtel, puis ont suivi Le Locle, Val-de-Ruz, Val-de-Travers, Bienne, Genève, Lausanne, et d'autres encore, sans oublier bien sûr le Canton et la Confédération via l'armée. À cela s'ajoutent des dons de particuliers et d'entreprises, nous en reparlerons ci-dessous. Aussi, le Conseil communal entend profiter de ce rapport pour remercier toutes celles et tous ceux qui font vivre cette solidarité et qui d'une manière ou d'une autre ont soutenu et soutiennent encore la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Conformément à l'article 25 du Règlement communal sur les finances, certains montants indispensables à une bonne gestion de la crise ont déjà été engagés étant donné la situation d'extrême urgence et l'impossibilité d'appliquer la procédure standard. Ce même article prévoit que le Conseil général soit informé à sa prochaine session. Le présent rapport répond ainsi à cette disposition en vous soumettant un arrêté concernant un crédit d'engagement de CHF 11'700'000.-. pour faire face aux coûts déjà engagés et à venir induits par cet événement soudain. Il vous est également proposé d'adopter un arrêté concernant l'acceptation et la gestion des dons dont certains ont déjà été proposés à la Ville.

Il n'est pas seulement question d'entretien et d'assainissement, il sera également primordial d'agir en préservant les dynamiques positives qui étaient en œuvre depuis quelques temps dans notre cité, que ce soit sur les plans sociétal, économique, culturel ou démographique. Collectivement, nous ne pouvons nous résoudre à voir le renouveau de notre Ville être entravé par la tempête du 24 juillet.

2. Résumé du déroulement des événements et des mesures prises

Ce chapitre ne vise pas à rendre compte de manière détaillée et exhaustive de toutes les opérations menées mais de présenter à votre autorité les grandes lignes des démarches menées dans le cadre de la gestion de crise

afin de vous donner une vue d'ensemble générale des opérations qui ont été menées.

La tempête a duré 6 minutes 30, avec une vitesse du vent mesurée à 217 kilomètres par heure. Elle n'a pas été détectée par MétéoSuisse et aucune alerte n'a ainsi pu être émise. Immédiatement suite à l'événement, un Etat-major de crise a été mis en place par le commandant du Service d'Incendie et de Secours des Montagnes neuchâteloises (ci-après SISMN) et le président du Conseil communal en vue de prendre les mesures urgentes et de coordonner les opérations avec les différents intervenants.

L'intervention a été conduite selon les 4 axes principaux :

- Sécurité des intervenant-e-s et de la population ;
- Sauvetages ;
- Accès ;
- Communication.

Les mesures d'urgence citées ci-après ont été réalisées rapidement :

- Alarme générale SISMN ;
- Mise en place d'un état-major de crise ;
- Alarme Protection civile ;
- Mise à terre des lignes TransN ;
- Dégagement des axes routiers prioritaires ;
- Demande de renfort sapeurs-pompiers professionnels région et cantons voisins ;
- Message Alertswiss.

Suite à ces mesures urgentes, les missions principales suivantes ont été définies afin de limiter les risques :

- Rétablissement de l'approvisionnement en électricité et en eau ;
- Cartographie aérienne de la zone touchée ;
- Annulation des manifestations (fête nationale, festival de la Plage des Six Pompes, marché) ;
- Arrêtés du Conseil communal interdisant l'accès aux bâtiments instables ;
- Relogement des personnes n'ayant plus accès à leur habitation ;
- Arrêtés du Conseil communal interdisant l'accès aux parcs de la ville présentant un danger ;
- Mise sur pied d'une hotline au profit de la population ;

- Déploiement d'une cellule d'aide psychologique ;
- Sécurisation de la voie publique au profit de la population et des intervenants ;
- Sécurisation des écoles, des entités parascolaires et des parcs voisins en vue de la rentrée scolaire du 14 août 2023 ;
- Sécurisation des éléments instables des toits risquant d'occasionner des blessures ;
- Sécurisation du mobilier urbain instable risquant d'occasionner des blessures ;
- Évaluation de la structure des bâtiments touchés ;
- Assainissement sécuritaire des pâturages boisés.

Passés les premiers jours et les mesures urgentes gérées par l'Etat-major de crise, le Conseil communal a mis en place un Organe de conduite régional (OCRg). Ce dernier, toujours en place au moment où ce rapport est rédigé, est chargé d'assurer la coordination avec l'ensemble des partenaires concernés et rend compte régulièrement de ses activités au Conseil communal. Ses objectifs sont de :

- Prioriser les besoins et les ressources ;
- Garantir la sécurité de la population ;
- Garantir un retour à un fonctionnement normal des prestations fragilisées par l'évènement du 24 juillet 2023 ;
- Coordonner les actions des différents partenaires concernés, en conservant une vision globale de la situation, notamment des dangers et des besoins ainsi que des moyens à disposition.

Les Services de la Ville ainsi que les différents partenaires ont œuvré dans les semaines qui ont suivi la tempête sans relâche sous la conduite de l'OCRg et malgré la période de vacances pour sécuriser l'espace public selon les priorités définies, en particulier la sécurisation des écoles, cours d'école et parascolaires. Le travail de communication a également été colossal avec la mise à jour en continu des informations à la population sur le site Internet, la préparation et l'envoi de communiqués de presse, la réponse aux sollicitations et des médias et les publications sur les réseaux sociaux. De nombreuses et nombreux bénévoles coordonnés par le Service des ressources humaines ont prêté main forte aux différents intervenants.

A l'heure où ce rapport est rédigé, la gestion de crise est toujours en place même si les interventions lourdes de sécurisation ont pu être menées à bien. Certains espaces, en particulier les parcs et bâtiments publics de même que les biens de personnes privées ou morales mettront des mois voire des années à être restaurés. C'est dans la perspective de ce travail à moyen et

long terme que votre autorité est sollicitée afin d'allouer les moyens nécessaires à la gestion ainsi qu'aux travaux liés à la tempête du 24 juillet 2023.

3. Dommages et coûts inventoriés à ce jour

Cette tempête exceptionnelle a causé d'énormes dégâts dont certains ne sont pas encore totalement connus. Les principaux types de coûts induits par cette tempête et auxquels notre collectivité devra faire face ont cependant déjà pu être identifiés :

- Sécurisation de la voie publique, des parcs et des écoles ;
- Dégagement et nettoyage de l'espace public ;
- Remise en état des immeubles du patrimoine administratif, (34 bâtiments ont été endommagés en tout dont des bâtiments administratifs, Musées, bâtiments scolaires et bâtiments culturels) ;
- Réparation des toitures des bâtiments du patrimoine administratif (TPR, collège des Forges et des Gentianes, Halle Volta, Temple des Eplatures) ;
- Réparation des dégâts causés aux installations sportives (patinoire des Mélèzes, terrains de sports) ;
- Réparation des dégâts causés au mobilier urbain (mobilier, signalisation, place de jeux, abribus)
- Elagage, coupe des arbres endommagés ;
- Plantation de nouveaux arbres.

Nous tenons à préciser qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. De plus, à ce stade, la présentation d'une liste détaillée des coûts ne serait pas pertinente. Il est cependant nécessaire de définir une enveloppe globale qui elle peut être estimée et permettra d'intégrer les dépenses déjà engagées ainsi que de prendre en charge les coûts de gestion de cette crise ainsi que les travaux de restauration et rénovation qui seront menés à court et moyen terme. À plus long terme, pour les secteurs qui nécessiteront des réhabilitations complètes, des crédits *ad hoc* seront soumis au Conseil général.

4. Demande de crédit d'engagement

Des dépenses ont été engagées de manière urgente en conformité avec l'article 25 du Règlement communal sur les finances. Nous précisons qu'au vu de la situation exceptionnelle, la Commission financière n'a pas pu être consultée avant l'engagement des dépenses. La présidente du Conseil général a cependant participé aux séances de crise quotidiennes mises en

place pour gérer cet événement exceptionnel et a régulièrement informé par voie de courriel l'ensemble des membres et membres suppléant-e-s du Conseil général.

Comme indiqué en introduction, le Règlement communal sur les finances prévoit également que le Conseil communal soumette ces dépenses à l'accord du Conseil général au cours de la première session qui suit leur engagement.

La première estimation des dégâts et des coûts de réparation s'élève à CHF 11.7 millions bruts répartis dans les catégories suivantes :

Plantation de 1'500 arbres	CHF 1'500'000.-
Bâtiments administratifs, divers dégâts	CHF 1'525'000.-
Toiture des bâtiments administratifs	CHF 1'120'000.-
Mobilier urbain	CHF 910'000.-
Installations sportives	CHF 350'000.-
Sécurisation du domaine public	CHF 2'350'000.-
Élagage	CHF 770'000.-
Personnel supplémentaire	CHF 1'200'000.-
Dommages non-assurés	CHF 800'000.-
Divers	CHF 1'175'000.-
Total estimé	CHF 11'700'000.-

Les montants reçus des assurances, les participations des institutions et collectivités publiques ainsi que les dons viendront en déduction du crédit demandé. Ce dernier sera utilisé sur plusieurs années, notamment pour la reconstruction des parcs. La commission financière sera informée de la situation du crédit à chaque bouclage des comptes.

Pour les bâtiments du patrimoine financier, plus de 120 objets ont été endommagés. Les coûts sont estimés à CHF 6.5 millions, dont une grande partie sera prise en charge par les assurances. Les dépenses du patrimoine financier étant de la compétence du Conseil communal, ces coûts n'ont pas été intégrés dans la demande de crédit d'engagement.

5. Utilisation du fonds communal des arbres

Le patrimoine vert de notre cité a été durement touché par la tempête, plusieurs dizaines de milliers d'arbres ont été arrachés ou endommagés de manière irréversible. Le Service cantonal de la faune de la forêt et de la nature (SFFN) estime le nombre de m³ de bois cassé ou renversé à 60'000 sur l'ensemble de la zone touchée par la tempête. A titre de comparaison le service forestier intercommunal traite chaque année quelques milliers seulement de m³. En ce qui concerne les arbres situés sur le territoire urbain

public ou privé de la Ville (territoire urbain), ils sont au total au nombre d'environ 10'000 et le Service des espaces publics estime qu'environ 1'500 d'entre eux ont été ou devront être abattus dans les suites de la tempête, soit 15%.

Dans l'urgence, des coupes ont dû être ordonnées afin de sécuriser au maximum les espaces publics et privés. En outre, les services ont dû veiller à éviter notamment chez les privés des coupes intempestives guidées par le traumatisme de la tempête et la crainte des citoyens d'un nouvel épisode. Par ailleurs, les services forestiers, le Service des espaces publics et le Service d'urbanisme ont tenté de préserver les arbres chaque fois que c'était possible. Ainsi par exemple, le hêtre pleureur du parc des Musées, si cher aux chaux-de-fonnières et aux chaux-de-fonniers, devrait pouvoir être sauvé. Ce cas heureux est hélas toutefois une exception.

Le Conseil communal entend favoriser la replantation de tous les arbres, non seulement sur domaine communal mais également dans les jardins privés. L'objectif que nous nous donnons est rien de moins qu'un remplacement un pour un. Pour ce faire, la Commune dispose déjà d'un fonds communal qui pourra être mobilisé à cet effet. Selon l'art. 151 du Règlement d'aménagement communal, il est destiné à la plantation d'arbres dans les espaces publics ou sur décision du Conseil communal sur fonds privé. Alimenté par les contributions compensatoires en cas d'abattage (principalement les remboursements des assurances lors de dégâts aux arbres par des véhicules), son solde s'élevait à CHF 32'850.- au 31 décembre 2022.

Aussi, afin de favoriser la replantation et de nous donner les moyens d'atteindre l'objectif fixé, le Conseil communal entend prochainement permettre l'utilisation de ce fonds également pour les propriétaires privés. Une partie des dons reçus par la Ville y sera également affectée afin de l'alimenter. Des contacts seront également pris avec l'association récemment créée "*des arbres pour rêver demain*" pour définir en collaboration avec elle la manière dont les fonds récoltés pourront être utilisés.

À la vue des montants conséquents qui seront nécessaires pour la replantation des arbres sur domaine public et privé, différentes autres pistes de recherche de fonds seront étudiées afin d'atteindre l'objectif fixé d'un remplacement un pour un.

6. Besoins en effectifs supplémentaires

Dans la prolongation de la gestion de la phase aigüe de la crise, un travail de fond devra désormais être effectué dans la durée par certains services pour la réalisation de tâches spécifiquement dédiées aux suites de la

tempête. Cette charge de travail s'ajoute aux prestations ordinaires et en l'absence de renforts spécifiques, ces dernières ne pourraient plus être assurées dans de bonnes conditions.

À l'heure actuelle, les prestations spécifiques suivantes ont été identifiées :

- Soins particuliers aux arbres ayant pu être sauvés et gestion globale du parc arboricole fragilisé ;
- Replantation, suivi et soin aux arbres sur la durée ;
- Rénovations des bâtiments communaux ayant subi des dommages ;
- Gestion des soutiens financiers (dons et demandes de soutiens). Les différents organismes donateurs dont en particulier le fonds suisse¹ demandent à la commune de jouer un rôle d'expertise et de coordination notamment administrative pour assurer la bonne gestion des dons et orienter correctement les bénéficiaires potentiels.

Aussi, les besoins temporaires (entre six mois et un an) en effectifs supplémentaires sont estimés comme suit :

Service du bâtiment et du logement (SBL)	1 EPT de gérant-e technique 0.8 EPT de ressource administrative
Chancellerie	0.5 EPT pour la coordination et le suivi administratif des dons et différentes possibilités de soutiens financiers
Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement (SUME)	1 EPT pour la gestion des expertises et le suivi administratif des différentes demandes pour le fonds suisse
Total	3.3 EPT

A ces renforts temporaires nécessaires sur le court terme, s'ajoutent des postes spécifiques au soin des arbres au Service des espaces publics (SEP) qui devront être engagés sur la durée pour la replantation, le suivi et le soin au long terme des arbres. Dès lors, il est proposé que les engagements soient répartis sur 3 ans comme suit :

2024	3 arboristes-grimpeurs pour le suivi et soin aux arbres + 1 paysagiste pour la replantation
2025	1 paysagiste pour la replantation
2026	1 paysagiste pour la replantation
Total	6 EPT supplémentaires dès 2026

¹ Fondation qui verse des contributions pour des dommages causés par des phénomènes naturels imprévisibles contre lesquels on ne peut actuellement s'assurer, voir le chapitre *soutiens aux tiers pour les dommages non assurables*.

6.1. Engagement simplifié

Afin de garantir efficacité et rapidité pour engager le personnel prévu en contrat à durée maximale (CDMax) dans le cadre de la gestion des suites de la tempête, la voie ordinaire sera suivie (art. 7 RGPA) mais il pourra exceptionnellement également être procédé par voie d'appel.

7. Opportunité pour le développement du photovoltaïque

La tempête du 24 juillet a endommagé plus de 4'500 bâtiments, en particulier leur toiture. De très nombreux propriétaires et entreprises seront donc amenés ces prochaines semaines et prochains mois à se poser des questions d'ordre technique et esthétique pour la réparation et la rénovation de leur toit.

Pour convertir la catastrophe du 24 juillet en opportunité, nous souhaitons mettre en place les conditions cadres pour favoriser la pose de capteurs solaires. En effet, c'est au moment de refaire la toiture qu'il faut que les propriétaires de bâtiments situés dans le périmètre UNESCO intègrent des panneaux solaires. Pour favoriser cette dynamique, le Conseil communal a l'intention de mettre le fonds communal des énergies à contribution pour aider les projets de rénovation et d'assainissement de toitures intégrant des capteurs solaires.

Pour rappel, la redevance communale représente un montant annuel avoisinant les CHF 880'000.-.

Le règlement du fonds communal de l'énergie n'a pas à être modifié au vu de la grande ouverture de son article 4 alinéa 2, lettre c qui permet déjà d'affecter le fonds à "toute autre mesure visant à économiser l'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique ou à promouvoir des énergies renouvelables". Une directive du Conseil communal devra être établie afin de disposer de règles claires pour l'octroi de subventions destinées aux tiers.

8. Plage des Six Pompes

Parmi les conséquences financières engendrées par la tempête du 24 juillet, la situation de la Plage des Six Pompes doit être mentionnée. En effet, le festival a dû être annulé quelques jours avant son ouverture car la sécurité ne pouvait pas être assurée. Cette décision s'est prise en concertation avec les organisateurs. Le festival se trouve ainsi dans une situation financière très compliquée car il a dû faire face à des dépenses pour cette édition 2023 annulée mais n'a pu bénéficier d'aucune recette liée aux ventes de boissons.

Il est à ce stade trop tôt pour établir un bilan financier car différentes démarches sont encore en cours notamment auprès des sponsors et

d'autres organismes, mais la Ville devra selon toute vraisemblance apporter un soutien financier extraordinaire pour sauver le festival. Si le montant se situe au-delà des compétences financières du Conseil communal, le Conseil général sera sollicité.

9. Soutiens

Comme déjà évoqué, la médiatisation de la tempête du 24 juillet a généré un élan très important de solidarité. Différentes formes de soutien ont été proposées à la Ville de la part de citoyens et citoyennes, d'associations, d'entreprises ou encore d'autres collectivités. L'objectif de ce rapport n'est pas d'en dresser une liste exhaustive – il serait par ailleurs trop tôt pour le faire – mais de permettre une vue générale de ces soutiens ; il est possible de citer :

- Les forces de travail bénévoles ou mises à disposition par des entreprises, associations ou d'autres collectivités. La mobilisation du personnel de l'administration est présentée au chapitre 12 "conséquence sur les ressources humaines" ;
- Les propositions de soutien en nature (mise à disposition de matériel, de locaux, d'infrastructures, publicité offerte dans les médias, etc.) ;
- Les multiples messages de soutien moral ;
- Les propositions de soutien financier.

Le Conseil communal tient à saluer cet élan de solidarité général et à exprimer toute sa gratitude envers toutes celles et ceux qui ont proposé ou amené un soutien quelle qu'en soit la forme. Parmi ces soutiens, ceux sous forme de montants financiers méritent d'être détaillés ici car le principe de recevoir des dons doit formellement être accepté par le Conseil général et la gestion des montants à disposition des tiers doit faire l'objet d'une attention particulière et générera une charge de travail importante qui nécessite des renforts en personnel au Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement ainsi qu'à la Chancellerie.

9.1. Acceptation de dons financiers

Concernant les soutiens financiers, les premières propositions ont commencé à arriver dès les premiers jours après la tempête. Un compte a ainsi été ouvert pour répondre à ces demandes et permettre à tout un chacun de montrer son soutien sur le plan financier dans la perspective des montants importants qui devront être investis pour les travaux de remise en état en particulier des parcs publics ainsi que pour dédommager partiellement les tiers sinistrés (personnes physiques ou morales) qui

seraient dans la difficulté de faire face à des frais non pris en charge par les assurances.

Selon la loi sur les communes, c'est le législatif qui est compétent pour accepter des dons (article 25). Comme les versements ne seront pas opérés avant la fin de l'année, la création d'un fonds est également nécessaire et de la compétence du législatif. Il vous est ainsi proposé de valider un arrêté dans ce sens.

A noter que deux types différents de dons ont été proposés à la Ville :

- Des dons affectés à un type d'objet ou à un type de destinataire en particulier ;
- Des dons sans affectation.

La gestion et la répartition de ces dons devra faire l'objet d'une attention accrue en particulier pour ceux destinés à des tiers (personnes privées ou morales devant faire face à des dépenses non couvertes par les assurances). Afin de définir un cadre et assurer une équité pour la redistribution de ces montants, le Conseil communal prévoit de mettre en place un Comité de répartition. Ce Comité sera notamment chargé de garantir le respect de la volonté des donateurs. Cette manière de faire est celle qui avait été appliquée dans les Communes de Cressier et du Val-de-Ruz lors des inondations de 2021 et 2019. Ce Comité rendra ensuite compte de son activité au travers d'un rapport au Conseil communal.

9.2. Soutiens aux tiers pour les dommages non assurables

Il est encore à préciser que d'autres soutiens financiers sont prévus pour les personnes physiques voire, dans certains cas, morales. Quatre organismes ont à ce titre pris spontanément contact avec la Ville. Il s'agit du fonds suisse pour dommages non assurables causés par des forces naturelles, de Caritas et la Croix-Rouge qui, en collaboration, peuvent entrer en matière pour soutenir certains cas particuliers et de la Chaîne du bonheur..

L'organisation pour la gestion de ces soutiens adressés aux personnes physiques est en cours de mise en place en collaboration avec la Ville dont il est attendu un travail de coordination et de communication.

10. Conformité au programme de législation

Après 3 ans, les objectifs fixés semblent en voie d'être atteints :

- La Ville est en train de changer de physionomie, de nombreuses rues et places ont déjà été réaménagées et enrichies de mobilier urbain et de décors naturels pour la rendre plus conviviale ;

- L'économie surperforme, de nombreux projets sont sur la table du Conseil communal et le taux de chômage est au plus bas ;
- Les comptes s'améliorent chaque année et les déficits s'amenuisent tandis que les collaboratrices et collaborateurs bénéficient à nouveau des progressions salariales contractuelles ;
- La démographie (sans compter les réfugié-e-s venus d'Ukraine) est en nette progression et semble conforter les choix politiques et urbanistiques des autorités.

Ce rapport vise à permettre à notre Ville de réagir de la manière la plus rapide et adéquate afin de ne pas casser la dynamique positive voulue par le programme de législature et ruiner les efforts entrepris qui commencent à porter leurs fruits. Certes, il y aura des coûts pour la collectivité, les entreprises et les personnes privées, certes, le paysage et plus particulièrement de nombreux arbres qui faisaient notre fierté ont disparu ou ont été profondément meurtris, mais l'énergie consacrée par la population, les services et les autorités sont un signe clair de la résilience dont notre région est capable. Par ailleurs, l'élan de soutien et de générosité de la Confédération, de plusieurs cantons, de communes voisines ou plus lointaines, des citoyens et citoyennes d'ici et d'ailleurs et d'entreprises liées à notre région font espérer que l'élan brutalement ralenti trouvera rapidement le rythme qui était le sien.

11. Conséquences sur les finances

Les dépenses estimées sommairement au moment de la rédaction de ce rapport s'élèvent à CHF 11.7 millions. Les remboursements des assurances, la participation aux coûts d'institutions et collectivités publiques, les dons et soutiens divers seront portés en déduction des dépenses. La vision au niveau du remboursement des assurances et des autres recettes est encore imprécise et aucun chiffre ne peut pour l'instant être mentionné. Nous prenons l'hypothèse que le 40% des coûts, soit 4.7 millions, sera couvert par des remboursements d'assurances et les autres recettes et soutiens.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux moyen d'amortissement. Les dépenses comprises dans ce crédit ayant des durées de vie très différentes, nous vous proposons un taux moyen de 5% (20 ans) calculé sur les dépenses nettes estimées.

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2,5 % sur la moitié de l'investissement net estimé.

Amortissement : CHF 7'000'000.- x 5 %	CHF 350'000.-
Intérêts 2,5 % sur la moitié des dépenses nettes estimées à charge de la Ville	CHF 88'000.-
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF 438'000.-

Ce crédit ne figurant pas au budget des investissements 2023, un crédit complémentaire doit être sollicité pour les dépenses qui seront engagées en 2023. Une dérogation au mécanisme du calcul du frein à l'endettement mentionné à l'art. 9 al. 8 du Règlement communal sur les finances doit également être décidée par votre autorité. A l'heure actuelle, l'impact sur le report éventuel d'investissements figurant au budget 2023 ne peut pas encore être chiffré.

12. Conséquences sur les ressources humaines

Les conséquences sur les ressources humaines sont multiples. Dans un premier temps, les missions ont été concentrées sur l'urgence. Toutes les forces présentes (en période de vacances) ont été mobilisées. Nombre de personnes ont sacrifié tout ou partie de leurs vacances pour répondre aux missions prioritaires.

Certains services ont été très fortement sollicités, nous pouvons prendre l'exemple du Service des espaces publics qui a engagé sur le terrain environ 150 personnes par jour, le Service d'Incendie et de Secours qui a répondu non seulement à la sécurisation des sites en ville tout en garantissant les missions habituelles du service, le Service des bâtiments et du logement qui a référencé et priorisé les bâtiments nécessitant des travaux, notamment pour garantir la rentrée scolaire, ou encore le Service de la communication. Le personnel ayant réalisé des heures supplémentaires durant la période de crise pourra choisir une reprise ou un paiement total ou partiel des heures.

Afin de renforcer certains secteurs dont les missions sont prioritaires ou en fonction du contexte (service ou secteur fermé ou dont l'activité est réduite à l'image des musées ou des infrastructures sportives), les collaboratrices et collaborateurs ont pu être réaffectés à d'autres missions dans d'autres services.

A cet engagement à l'interne de la Ville s'est ajouté un engagement volontaire de bénévoles privés et des élu-e-s de notre Ville.

La hotline (1'698 appels) mise en place pour orienter les citoyens et citoyennes suite aux intempéries a également permis de répertorier les très nombreuses propositions d'appui émanant tant de personnes individuelles, d'entreprises ou en encore d'associations.

Les volontaires ont été et sont encore engagés pour des missions spécifiques en renfort des services communaux ou cantonaux, en appui du monde agricole pour nettoyer les prairies ou pour des opérations de nettoyage de plus grande envergure (nettoyage des voies de trains, des parcs publics, etc...).

A plus long terme, un renfort a été prévu pour le suivi notamment au niveau des réparations mais aussi des tâches de coordination des soutiens financiers. Aussi, les besoins en effectif supplémentaire ont été détaillés au chapitre idoïne.

Sur le plan psychologique, une cellule de débriefing a été mise en place par le Canton pour l'ensemble de la population durant la première semaine. Un appui spécifique pour les collaboratrices et collaborateurs de la Ville qui en ressentent le besoin perdurera sur août et septembre.

12.1. Budget EPT

Par souci de transparence, les personnes engagées seront mentionnées dans une rubrique spécifique dans l'annexe des EPT du budget consolidé.

13. Collaboration intercommunale

Dès les premières heures après l'évènement, les autorités communales des communes touchées et leurs services respectifs ont mis en place une gestion de crise telle que présentée au chapitre 2 afin d'assurer une coordination efficace et de prioriser les actions sur le terrain. Les entités cantonales se sont également jointes aux opérations de sécurisation et de nettoyage.

Dans un second temps, les communes de l'ensemble du canton ainsi que de nombreuses collectivités publiques issues de toute la Romandie ont apporté leur soutien, notamment les corps de sapeurs-pompiers et les services de voirie. Il peut ici être fait mention de moyens humains et techniques, tels que du personnel spécialisé dans les travaux en hauteur, du personnel de voirie, des camions-échelles, nacelles et autres soutiens logistiques. Ce sont ainsi plus de 300 personnes qui se sont activées sur le terrain pour venir en appui aux services communaux. D'autre part, les collectivités publiques se sont montrées généreuses envers la population. Ainsi, les personnes détentrices d'un abonnement à la piscine des Mélèzes, fermée de manière anticipée, se sont vues offrir la gratuité dans les piscines publiques de Neuchâtel, du Landeron, du Locle, de Val-de-travers, de Val-de-Ruz et de Saint-Imier.

Il est relevé, ici, l'élan de solidarité et le soutien de l'ensemble des communes et partenaires qui ont fait preuve d'une grande flexibilité et de générosité lors de cet évènement.

14. Eléments relatifs au développement durable

14.1. Aspect environnemental

Le passage de la tempête a dévasté de nombreuses forêts, parcs publics et pâturages boisés. S'il est impossible d'arrêter à ce jour un bilan définitif, les estimations réalisées par les différents partenaires communaux et cantonaux permettent de constater que ce sont plus de 700 hectares (ha) de surfaces qui ont été touchés dont près de 140 ha de pâturages boisés. Comme déjà évoqué, les volumes de bois cassé ou renversé sont, quant à eux, estimés à plus de 60'000 m³, représentant plusieurs dizaines de milliers d'arbres, qu'il s'agira de replanter dans les mois et années à venir. A titre comparatif, les services forestiers du Locle et de La Chaux-de-Fonds débitent chaque année environ 2'500 m³ de bois.

Il s'agira dès lors d'assainir et de sécuriser durablement ces espaces et de reboiser l'ensemble des zones touchées en mettant un accent tout particulier sur la qualité et l'aménagement des parcs publics. Par ailleurs, les premières mesures entreprises ont été axées sur la sécurisation et la remise en état des prés de fauche et des pâturages afin de permettre aux agriculteurs de poursuivre leur activité. Enfin, s'agissant des chemins de randonnée et des chemins blancs, leur assainissement prendra plusieurs mois et un retour à l'état initial peut être espéré pour le printemps 2024.

14.2. Aspect social

À la vue de l'ampleur des dégâts occasionnés aux bâtiments et aux jardins, et à certaines infrastructures, il conviendra de trouver des solutions pour aider les personnes en difficulté à reconstruire ce qui a été détruit, voire à faire preuve d'une certaine tolérance lorsque des délais seront demandés pour respecter les normes en vigueur en "situation normale".

Comme évoqué au chapitre 9.2 des solutions existent pour dédommager partiellement les sinistrés qui doivent faire face à des dépenses non remboursées ou partiellement remboursées par les assurances (où il s'agira également de différencier entre dommages *non assurables*, et dommages *non assurés* bien qu'assurables). Chaque situation devra être analysée au cas par cas pour définir les soutiens envisageables et les plus adéquats. Des renforts de personnel sont prévus pour pouvoir suivre et accompagner les cas qui le nécessitent.

14.3. Aspect économique

Le tissu économique n'a pas été épargné par la tempête et les dégâts provoqués ont immédiatement été visibles particulièrement dans le secteur du Crêt-du-Loclé.

Une dizaine d'entreprises ont été touchées, avec différents types de dégâts, tels que, destruction partielle de l'outil de travail, infiltration d'eau, problèmes liés au stockage, toitures endommagées, bris de glace et façade complètement endommagées.

Certaines entreprises ont dû arrêter leur production pendant quelques jours, d'autres étant fermées, ont pu profiter de cette période pour garantir la reprise de la production le 14 août.

Le Service de l'économie est intervenu immédiatement et est en contact direct avec toutes ces entreprises, afin d'apporter son soutien, de cibler ensemble les besoins et d'identifier au mieux le type d'aide que la Ville peut leur apporter à court, moyen et long terme.

La reconstruction des sites coûtera plusieurs millions, voire des dizaines de millions et de nombreux mois seront nécessaires pour leur remise en état. Cependant, grâce à l'immense travail effectué jusqu'ici, ainsi qu'à l'incroyable résilience des dirigeant-e-s, la reprise de la production ne semble pas, quant à elle, en danger.

Toutefois, même si le cadre complet des sinistres du tissu économique n'a pas été totalement établi, les informations positives que nous recevons des entreprises les plus touchées nous font espérer que l'élan économique que la Ville connaît depuis quelques années ne sera pas déstabilisé par cet événement.

15. Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

La Ville se serait bien passée d'être au centre de l'intérêt médiatique de cet été en raison d'une tempête d'une violence rare. Il est cependant à relever que la qualité de l'organisation des secours et des travaux de déblaiement ainsi que l'engagement de la population et des services évoqués à de multiples reprises par des intervenants externes (dont l'armée) a donné une image positive de notre cité, de son administration ainsi que de ses habitantes et habitants.

16. Conclusion

Le 24 juillet 2023 aura marqué de manière significative le paysage de la ville de La Chaux-de-Fonds ainsi que les esprits des habitant-e-s. Cet événement restera dans la mémoire collective de la région comme 6 minutes et

30 secondes d'une violence exceptionnelle, suivies de la mobilisation de nombreuses forces de travail issues de différentes entités qui ont toutes œuvré sans relâche et de manière toute aussi exceptionnelle, pour sécuriser et réparer à la fois notre environnement et apaiser les esprits.

Le Conseil communal tient à réitérer une nouvelle fois ses plus vifs remerciements à toutes les personnes qui ont pris part et participent encore à cet élan vers un retour à la normale. Le chemin sera cependant encore long et nécessitera sur la durée des ressources importantes, par exemple, pour sécuriser les forêts ou encore requalifier les parcs. Dès qu'un état des lieux complet pourra être dressé et pour rendre compte de l'utilisation effective du crédit sollicité par le présent rapport, le Conseil communal présentera au Conseil général un bilan des impacts de la tempête.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter les arrêtés ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	La chancelière
Jean-Daniel Jeanneret	Floriane Mamie

Séance du 29 août 2023

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

vu le rapport du Conseil communal du 16 août 2023
vue la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964
vu le règlement général, du 2 juillet 2019
vu le règlement communal sur les finances (RCF) du 20 octobre 2020

arrête :

Article premier. Un crédit d'engagement de CHF 11'700'000.- TTC est accordé au Conseil communal à la suite de la tempête du 24 juillet 2023.

Art. 2. Les indemnités d'assurances, participation des institutions et collectivités publiques, les dons et soutiens divers seront portés en déduction du crédit.

Art. 3. Les dépenses nettes seront amorties au taux annuel de 5% (20 ans).

Art. 4. Compte tenu de circonstances extraordinaires et en application de l'art. 9 al. 8 RCF, il est dérogé au mécanisme du calcul du frein à l'endettement.

Art. 5. Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Ilinka Guyot

La secrétaire

Carmen Brossard

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

vu le rapport du Conseil communal du 16 août 2023
vue la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964
vu le règlement général, du 2 juillet 2019
sur la proposition du Conseil communal

arrête:

Article premier. Le Conseil communal est autorisé à accepter les dons de personnes physiques, morales ou d'autres institutions publiques en faveur des sinistrés et de la Ville à la suite de la tempête du 24 juillet 2023.

Art. 2. Les sommes reçues sont affectées en fonction des volontés des donateurs. En cas d'affectation non spécifiée, elles sont versées au fonds communal des arbres ou dans des fonds communaux temporaires créés pour la réparation des dégâts de la tempête du 24 juillet 2023.

Art. 3. ¹ Les montants dédiés aux tiers sont traités par un Comité de répartition qui soumet ses propositions au Conseil communal.

² Le comité de répartition rend compte de ses activités au travers d'un rapport qu'il transmet au Conseil communal.

Art. 4. Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Art. 5. Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Ilinka Guyot

La secrétaire

Carmen Brossard

La présidente, **Mme Ilinka Guyot**, relève que le rapport 23.036 est traité selon les règles du débat long.

M. Cédric Haldimann, PLR : Comme lors d'autres événements passés marquants – et sans aucunement vouloir faire des comparaisons qui pourraient être maladroites – toute Chaux-de-Fonnière et tout Chaux-de-Fonnier se souviendront où ils se trouvaient le 24 juillet 2023 à 11h21. Du moins les personnes présentes à La Chaux-de-Fonds. Car celles qui étaient en vacances ou à l'extérieur, celles qui ne sont arrivées que 5 jours après la tempête – sans vouloir aucunement les blâmer, il ne faut pas mal me comprendre – ne se rendront certainement jamais compte de l'état sinistré de la ville le jour de l'événement et le suivant. Et aucune vidéo ne pourra vraiment retransmettre les émotions du vécu.

Une des raisons en sont l'extraordinaire travail du personnel communal, l'extraordinaire travail des professionnels du privé, l'extraordinaire résilience de nos agriculteurs et l'extraordinaire engagement des citoyens bénévoles pour retrouver, quelques jours plus tard, toutes les routes dégagées et tous les accès retrouvés à l'eau et à l'électricité.

Les champs et prairies ont également été nettoyés très rapidement des branches et autres détritiques. Ce qui prendra désormais du temps, c'est le travail en forêt et dans les pâturages boisés. Et là, nous souhaitons vraiment force et courage aux exploitants de ces milieux qui ont un travail chronophage à faire durant plusieurs mois.

La ville revit. Il ne faut donc plus regarder en arrière, mais plutôt devant nous. S'inspirer de nos agriculteurs et de nos entrepreneurs qui ne se sont pas arrêtés le 24 juillet.

Il faut voir ici les opportunités, après une telle catastrophe, de reconstruire peut-être différemment. De créer des parcs du 21^e siècle, instructifs, ludiques, diversifiés. D'encourager la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures qui devront être refaites, même partiellement, et devenir – pourquoi pas – la ville solaire 2030. Créer des vergers et, pourquoi pas, planter des palmiers, même si là nous serions vraisemblablement un peu trop avant-gardistes, même pour les PLR progressistes que nous sommes.

Tout cela a un coût, que nous décrit ce rapport. Un coût que nous ne pouvons pas refuser, mais qui a tout de même soulevé quelques discussions. Nous nous sommes interrogés sur des EPT qui pourraient devenir pérennes de manière injustifiée selon nous. Si nous avons compris désormais – et selon l'amendement du Conseil communal – que les 6 EPT décrits en page 9 du présent rapport ne rentrent pas dans le crédit soumis, le fait d'accepter ce rapport n'est pas un blanc-seing à ces engagements.

Cela devra être repris lors de l'établissement des budgets à venir. Aussi catastrophique que ravageuse, cette tempête ne justifie pas 6 EPT *ad vitam aeternam*. Des CDD ou CDMax, voire une externalisation sur une durée déterminée, semblent se prêter bien plus à cette situation extraordinaire.

Nous nous sommes interrogés sur le fait de passer des charges en investissement, gonflant la valeur comptable de notre Ville qui n'en a pris aucune : d'un point de vue purement comptable, un investissement ajoute de la valeur, alors qu'ici, il s'agit d'une remise en état n'apportant aucune valeur supplémentaire à notre ville.

Nous nous sommes interrogés sur la durée d'amortissement de 20 ans. Nous préconiserions plutôt un amortissement le plus rapidement possible, par exemple sur 3 ans. Mais cela pourra encore être ajusté en Commission financière. Ainsi, nous ne devrions pas traîner durant 20 ans les conséquences d'une tempête. La Commune de Val-de-Ruz, à la suite des intempéries de 2019, avait d'ailleurs pris la sage décision d'amortir en une seule fois.

En revanche, nous saluons les intentions du Conseil communal, qui, par cette demande de crédit d'engagement, assure une transparence des coûts liés à cet événement, et un suivi.

Le groupe PLR veillera ainsi à surveiller l'utilisation de ce crédit de manière juste et appropriée. Planter un pour un n'a un sens que politique et de communication. Il faudra surtout planter même 2 pour 1, là où cela a du sens. Regardons en avant et repérons justement les opportunités.

Nous adressons encore nos plus vifs remerciements à toutes les personnes qui se sont engagées suite aux événements du 24 juillet. Permettez-moi quand même de citer le lieutenant-colonel Grégory Duc, commandant du SISMN, pour son engagement sans faille et sa direction dans la coordination des interventions, notre président de Conseil communal, M. Jean-Daniel Jeanneret, au front dès les premiers instants, ainsi que M. Bekir Omerovic, chef du Service des espaces publics, et Mme Isaline Feremutsch, cheffe du Service des ressources humaines, pour leur disponibilité, leur dévouement et la prise en charge de la coordination.

La liste n'est évidemment pas exhaustive. Par ces quelques personnes, voyez l'ensemble du personnel communal remercié. N'oublions pas également de remercier l'Etat, les autres communes et les autres cantons, qui sont venus prêter main-forte, ainsi que la Protection civile et l'Armée suisse – tant décriée par certains – qui est venue nettoyer nos parcs et préparer les cours d'école pour la rentrée.

Nous tenons encore à remercier sincèrement les grandes entreprises chaux-de-fonnières, lesquelles, ces dernières semaines, ont libéré gracieusement

du personnel pendant toute une journée pour aider la Commune au nettoyage des parcs. Il s'agit de dons en nature, néanmoins à haute valeur financière, vous en conviendrez.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR acceptera, à l'unanimité, ce crédit d'engagement amendé par le Conseil communal. Il acceptera également les dons, avec ses plus chaleureux remerciements aux généreux donateurs. Le cadre décrit dans le rapport pour la gestion de ces dons – par la création de différents fonds – nous satisfait pleinement. Nous veillerons néanmoins à l'utilisation de ces derniers, afin que cela réponde à une certaine équité, valorisant également la responsabilité de chacun.

M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC : Cette date du 24 juillet 2023 restera gravée à jamais dans la mémoire de toutes les Chaux-de-Fonnières et de tous les Chaux-de-Fonniens. En effet, qui aurait pu prévoir une telle catastrophe naturelle dans notre ville ? Une fois la tempête passée, il n'y avait pas le choix : il fallait agir dans l'urgence et de toutes les façons possibles, afin de limiter au maximum les risques de blessures pour les personnes physiques et sécuriser au mieux notre ville. Et là, nous avons pu voir une solidarité incroyable entre tous.

Chacun, à son niveau, s'est engagé, afin de limiter au maximum les effets de cette tempête et pour continuer d'aller de l'avant. Que ce soient les services communaux, cantonaux, fédéraux – grâce à l'armée – les bénévoles privés, les entreprises, ou encore les différentes communes ayant proposé leur aide, tout le monde s'est engagé d'une manière exceptionnelle.

Un travail fantastique a été fait. Il a fallu déblayer et évacuer une quantité phénoménale d'arbres, de branches, tuiles, véhicules endommagés et gravats en tous genres, dans un laps de temps très court, et cela a été accompli. Le groupe UDC tient à remercier chaleureusement et à féliciter tous les intervenants pour le labeur incroyable qui a été effectué.

Nous tenons également à déclarer notre soutien à toutes les personnes blessées lors de cet événement, ainsi, bien entendu, qu'à la famille de la personne décédée.

Nous avons étudié attentivement le rapport du Conseil communal relatif à cette catastrophe naturelle, et remercions les auteurs de ce rapport détaillé et complet, qui explique bien ce qui s'est passé et les coûts qui seront engendrés par cette tempête. Ceux-ci sont encore provisoires, ce qui est normal, vu le temps très court pour estimer le montant des dégâts considérables dans toute la ville et la rédaction de ce rapport.

Le groupe UDC soutiendra cette demande de crédit, ce qui nous paraît totalement normal, car on ne peut pas se laisser abattre par ce cataclysme,

et il faut aller de l'avant en remettant en état le plus vite possible ce qui peut l'être. La ville ne sera plus jamais comme avant, notamment au niveau forestier, mais il faut faire le maximum pour s'en approcher et replanter ce qui est nécessaire. Un grand MERCI à tous.

Pour toutes les raisons mentionnées, le groupe UDC acceptera bien évidemment ce rapport à l'unanimité.

Mme Alicia Maillard, PS : En préambule, le groupe socialiste souhaite réitérer l'expression de ses sincères condoléances à la famille de la victime. Le groupe manifeste également tout son soutien aux personnes blessées lors de ce tragique événement. Une pensée également à toute la population sinistrée, ainsi qu'aux personnes qui ont subi des dommages importants – arbres, jardins, terrains agricoles pollués, etc. – et qui doivent maintenant reconstruire ou se reconstruire.

Dans un premier temps, le groupe souhaite adresser un chaleureux remerciement aux services de la Ville, ainsi qu'au personnel communal, qui ont travaillé sans relâche pour faire face à l'urgence. Il tient particulièrement à féliciter l'état-major de crise pour son excellente gestion dans les instants et jours qui ont suivi la catastrophe. Notre gratitude s'adresse également aux autres cantons et communes qui ont prêté main-forte à la nôtre, notamment celle de Neuchâtel, pour n'en citer qu'une.

Il nous paraît encore important de mentionner ici l'aide précieuse de la Protection civile, ainsi que celle de l'armée, qui a principalement permis aux élèves de la cité de reprendre le chemin de l'école dans des conditions sûres. Sans oublier tous les bénévoles qui ont répondu présent à l'appel de la Ville ou aux groupes créés spontanément sur les réseaux sociaux. L'élan de solidarité né de ce chaos nous démontre que, face à l'adversité, cette valeur prime toujours, et nous nous en réjouissons.

Après lecture de cet excellent rapport, le groupe socialiste salue toutes les mesures mises en place. Néanmoins, quelques interrogations subsistent. Nous avons bien compris que le montant articulé de CHF 11'700'000.- est brut et qu'il faudra, dans un second temps, déduire les divers montants reçus : assurances, dons, etc. Cependant, le Conseil communal peut-il nous indiquer, dans un ordre d'idées, dans quel délai nous pourrions avoir une vision plus précise des coûts incombant à la Ville ?

Concernant le patrimoine vert de notre ville, nous sommes satisfaits d'apprendre que l'objectif de remplacement des arbres sur le territoire urbain public ou privé est de un pour un. Les pistes envisagées nous semblent plausibles, et nous nous réjouissons, entre autres, de la collaboration possible avec l'association *Des arbres pour rêver demain*.

Séance du 29 août 2023

Nous aimerions être renseignés sur l'avenir du bois qui a été coupé ou détruit. Pourrait-il être utilisé pour des projets communaux, par exemple la charpente du toit de la future patinoire ? Ou encore pour le chauffage ? Finalement, qu'en est-il du télésiège du Chapeau-Râblé, dont la remontée mécanique se situait précisément entre les arbres ? En effet, même si la neige doit faire partie de l'équation pour que ce lieu fonctionne, il est sans nul doute un atout pour notre ville, ainsi que pour sa renommée touristique.

Nous comprenons que des coûts en termes de personnel supplémentaire doivent être engagés. Ici, l'adage « Nécessité fait loi » prend tout son sens, et nous faisons confiance à notre Conseil communal dans l'engagement des futurs collaborateurs. Ces derniers, en plus d'effectuer un travail indispensable à la reconstruction de la ville, ne manqueront pas de soulager le personnel communal déjà en fonction, qui a son propre cahier des charges.

Nous approuvons le Conseil communal dans la promotion du développement du photovoltaïque. En effet, soutenir et orienter les propriétaires dans cette démarche nous semble indispensable. Néanmoins, le fonds communal des énergies suffira-t-il ? Cas échéant, peut-on imaginer l'augmenter en suscitant des dons, par exemple ? Quant à la promotion en tant que telle, comment et à partir de quand le Conseil communal entend-il communiquer ?

Je ne développerai pas la question de la Plage des Six Pompes, étant donné que mon collègue Mathias Gautschi a déposé une résolution urgente à ce sujet, qui sera traitée ultérieurement.

Nous prenons en compte les conséquences sur les finances et, même si la somme est conséquente, nous souhaitons réellement que la Ville ne soit pas trop longtemps impactée dans sa dynamique positive, entreprise depuis plusieurs années maintenant. Concernant les finances, justement, comment le Canton a-t-il soutenu la Ville ? *A contrario*, quand et comment va-t-il le faire ?

Quant aux conséquences sur les ressources humaines, nous ne pouvons que réitérer nos remerciements à toutes les personnes engagées pour faire face à cette crise. Evidemment, des heures supplémentaires ont dû être effectuées et des vacances être parfois sacrifiées. Dès lors, il nous paraît primordial que les employés puissent faire le choix qui leur convient dans la récupération de ce temps de travail. A ce propos, dans quel délai le Conseil communal entend-il répondre à ces demandes ? Concernant les vacances, il nous paraît raisonnable – et de *bon ton* – que les employés concernés aient l'occasion de les reprendre d'ici fin 2024 au plus tard.

Pour conclure, nous aimerions savoir si le Conseil communal prévoit – dans le délai qui lui semblera raisonnable, bien entendu – d'organiser des festivités, lors desquelles toutes les personnes et entités ayant prêté main-forte à la Ville, de quelque manière que ce soit, puissent être conviées pour remerciement ?

Vous l'aurez sans doute compris, malgré les nombreuses questions, le groupe accepte le rapport et en remercie les auteurs.

Mme Manon Freitag, Le Centre : Le Centre a pris connaissance du rapport, ainsi que de son amendement. Avant toute chose, je souhaite adresser mes félicitations pour les mesures prises dans l'urgence et le travail sans faille qui a été effectué. Je tiens aussi à remercier le Conseil communal pour la qualité du rapport, lequel détaille la situation que nous connaissons tous, mais bien souvent uniquement en surface.

Il s'agit bien d'une priorité pour notre commune, sachant que 64 % des bâtiments sur le territoire communal ont été touchés. Les pertes sont, bien sûr, considérables.

Notre principal intérêt porte sur la dynamique positive que nous souhaitons conserver et encourager par le biais du renouveau de notre ville. Cet événement a permis de révéler certains points de sécurité à améliorer concernant nos installations.

Le Centre est satisfait de la réaction face à l'imprévu et des directives qui ont suivi. Aussi, il est fait pleinement confiance à l'Organe de conduite régional pour la bonne conduite et la coordination de l'ensemble des partenaires, dans le but d'effacer au plus vite et au mieux de notre paysage cet événement climatique. Comme mentionné dans le rapport, il s'agit d'une enveloppe globale qui permettra de prendre en charge les restaurations et les rénovations, et l'Organe de conduite pourra, à notre sens, pleinement remplir sa tâche.

Le Centre relève aussi les efforts consentis sur le plan financier, notamment avec la plantation des arbres : 1'500 arbres pour un coût approximatif de 1,5 million. On peut dire que c'est énorme, mais quand on réfléchit, cela ne représente que CHF 1'000.- par arbre. Nous espérons avoir quand même de gros arbres pour CHF 1'000.-, car ce n'est pas tellement cher pour un arbre, on le sait.

Il est nécessaire de respecter les finances de la Ville, mais il est aussi nécessaire de respecter sa reconstruction. Il y aura forcément des points de contradiction sur certains projets, en fonction des centres d'intérêt de chacun, mais je ne doute pas que l'Organe de conduite saura prendre les décisions adéquates.

Séance du 29 août 2023

Concernant les dons, nous espérons qu'ils seront nombreux, et que la collaboration avec certaines associations sera bénéfique. Il est clair que nous ne pouvons pas compter uniquement sur nos propres ressources dans cette longue période de remise en état.

L'écart estimé entre les déductions/remboursements – par exemple au niveau des assurances – laisse un gouffre avec le montant du crédit d'engagement requis. Il faudra faire en sorte que les relations demeurent durables – quitte à prolonger cet élan pour d'autres projets par la suite – avec les associations et autres dons que nous pourrions recevoir.

Ma prise de parole était transparente : vous l'aurez compris, Le Centre est favorable au crédit d'engagement de CHF 11'130'000.- et à l'acceptation des dons de personnes physiques, morales ou d'institutions publiques en faveur des sinistrés de la ville.

Mme Lara Zender, POP : Ce rapport relate avec une grande clarté les conséquences et surtout les actions de la Ville suite à la catastrophe qui a touché notre communauté le 24 juillet dernier. Les dégâts et les conséquences de ces 6 minutes 30 de chaos sont encore, pour certaines, visibles, et marqueront notre cité pour les décennies à venir.

Tout d'abord, le POP tient à adresser son soutien aux personnes blessées et à la famille de la victime de cette tempête.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les services qui ont œuvré sans relâche depuis cet événement, pour permettre d'en surmonter les premiers effets et de sécuriser notre ville.

Notre personnel communal est déjà sous pression depuis ces dernières années, et même si nous saluons son investissement durant ce mois, nous nous questionnons sur la surcharge de travail pour certains services et de futures situations d'épuisement.

Qu'en sera-t-il des heures supplémentaires et des vacances raccourcies, voire annulées ? Dans cette optique, nous saluons et soutenons pleinement l'amendement du Conseil communal, qui propose de pérenniser les 6 EPT pour le Service des espaces publics en les incluant dans le budget 2024 et en proposant des CDD. Cette proposition va dans le sens de la politique défendue par le POP depuis des années d'augmenter les effectifs. Nous saluons cette dynamique et souhaitons qu'elle ne s'applique pas uniquement à la suite de catastrophes naturelles.

Le rapport met en lumière l'implication remarquable du personnel communal. Nous tenons à souligner l'importance de ne pas surcharger ces services.

L'augmentation, en CDMax, de 3,3 EPT est une très bonne nouvelle, qui permettra d'absorber plus sereinement les conséquences de cette tempête, et nous souhaitons voir cela pérennisé dans les années à venir.

Nos services ont besoin de souffler et de pouvoir effectuer leur travail, non pas dans l'urgence et le stress, mais avec une vision claire et sur le long terme. Notre Ville n'a que trop souffert d'un manque de vision sur un long terme, notamment dans l'entretien des infrastructures.

Le POP salue la politique communale de 1 arbre abattu, 1 arbre replanté. Les 1'500 arbres détruits ne sont que la pointe de l'iceberg de la dévastation qui entoure notre commune, et il s'agit d'une catastrophe, tant écologique qu'urbaine, qui est dramatique.

Une ville doit se définir et se construire autour de ses espaces verts, encore plus avec des canicules qui ne font que commencer et se pérenniser, même dans nos régions. A cette végétation urbaine s'ajoutent les dégâts dans les forêts environnantes et ceux subis par les agriculteurs et agricultrices de la région. Nombre d'entre eux et d'entre elles, notamment au Crêt-du-Loche, ont été plus que durement touchés par la tempête, soit directement par les vents, soit indirectement par les éclats et les déchets des entreprises et maisons environnantes.

Malgré l'aide plus que précieuse de nombreux et nombreuses bénévoles, qui, dès le jour même, ont prêté main-forte pour dégager des chemins et nettoyer des champs, les conséquences de cette catastrophe pour les exploitations vont se faire ressentir pendant encore de longs mois. Le Conseil communal a-t-il eu des contacts avec ces exploitants et exploitantes, et quelle aide peut-elle leur être apportée ?

Les dégâts et le crédit extraordinaire engagé par la Ville ne sont pas sans conséquences pour notre commune et ses finances. Nous ne souhaitons pas nous voiler la face sur les répercussions qu'aura cette tempête à moyen ou à long terme, mais ce n'est pas pour autant que le POP soutiendrait une pause ou une mise en berne de projets d'investissements futurs.

Nous saluons la volonté présentée par le Conseil communal dans ce rapport de continuer à défendre un développement de la ville, comme présenté dans son rapport de législature et dans la politique qu'il a menée. Il est fondamental, pour le POP, de ne pas revoir toute notre politique suite à ces 6 minutes 30, aussi catastrophiques soient-elles.

Nos paysages, nos bâtiments et surtout notre population sont et resteront marqués par cette tempête, mais notre ville est plus forte que cela et saura se relever.

Séance du 29 août 2023

Nous devons maintenir la politique que nous menons depuis le début de la législature, à savoir une ville tournée vers son avenir et qui se donne les moyens d'une nouvelle dynamique. Le POP continuera de défendre le développement et l'entretien des services et des infrastructures, et nous nous opposerons à toute volonté d'austérité, tant sur le dos du personnel communal que des associations culturelles et sportives. Ce n'est pas à la population de faire les frais de cette tempête.

Certains dégâts ont eu lieu après la tempête, et nous souhaiterions savoir comment ceux-ci ont été gérés et comment est définie la prise de responsabilité.

Le POP tient également à remercier pour la solidarité, tant de la population, que par l'engagement de la Protection civile et des Services d'incendie et de secours venus en renfort de presque toute la Romandie. Ces aides sont plus que précieuses et mettent en lumière une solidarité forte qui fait l'empreinte de nos Montagnes.

L'armée a, elle aussi, été mobilisée, et nous tenons à saluer sa présence. Nous souhaiterions toutefois savoir quel est le processus d'intervention de l'armée et pourquoi il a fallu attendre près de 10 jours avant son arrivée.

Pour faire face à cette catastrophe, plusieurs infrastructures communales et cantonales ont été mises en place, telles que la hotline ou la cellule psy. Nous tenons à saluer ces mesures qui sont nécessaires et d'une grande aide pour permettre à la population de surmonter ce traumatisme.

Une autre des victimes de ces 6 minutes 30 est, bien évidemment, la Plage des Six Pompes, contrainte d'annuler sa trentième édition à quelques jours de son ouverture. Nous tenons tout d'abord à saluer la force du comité et des collaborateurs et collaboratrices qui ont œuvré pendant près d'une année pour la tenue de cette magnifique manifestation, et nous leur adressons également tout notre soutien pour les discussions à venir et pour l'organisation de l'édition 2024, dont nous espérons voir le jour.

Si c'est encore une question pour certains et certaines, il est évident, pour le POP, que la Plage des Six Pompes est un événement majeur et nécessaire pour notre ville et sa population. Cette annulation – bien que nécessaire au vu de la situation – reste dramatique, tant par l'importance que cette manifestation représente pour notre ville, que pour les conséquences financières. Nous discuterons plus en détail de ce point avec la résolution du groupe socialiste, mais il est évident, pour le POP, que la Ville et le Canton doivent soutenir ce festival, et cela rapidement. Le but n'est pas de compléter une cagnotte privée, mais bien de garantir la pérennité du festival et de reconnaître son importance pour notre ville et notre région.

Nous saluons d'ailleurs la sauvegarde par la Ville d'une partie de la décoration, ce qui permettra – nous l'espérons – de pouvoir la ressortir pour l'édition 2024.

Comme vous l'aurez compris, le POP soutiendra sans réserve ce crédit exceptionnel et tient encore à remercier tous les services pour leur réactivité face à cette catastrophe et pour le travail effectué.

Mme Nathalie Tissot, Les Vert-e-s : En premier lieu, le groupe des Vert-e-s souhaite s'associer aux remerciements adressés aux autorités de notre Ville et à ses services, ainsi qu'aux pensées exprimées pour les victimes de la tempête du 24 juillet dernier.

Si la ville et ses habitants expérimentent depuis 35 jours maintenant les affres d'une manifestation violente des effets du réchauffement climatique, il importe de ne pas perdre de vue que d'autres populations, ailleurs dans le monde, souvent moins privilégiées que nous, sont encore bien plus régulièrement et plus lourdement touchées.

Il convient aussi de prendre conscience – comme la tempête l'a rendu très concret pour La Chaux-de-Fonds – que nos sociétés se trouvent à un tournant et vont devoir apprendre à faire face avec résilience et détermination aux conséquences du réchauffement climatique que nous devons, par des actes courageux, chercher à infléchir pendant qu'il en est encore temps. C'est exactement ce que la Ville a fait immédiatement après la tempête, en particulier en préférant l'élagage à l'abattage des arbres touchés, et c'est ce qu'elle continue de faire en présentant le rapport que nous allons voter aujourd'hui.

Vous l'aurez compris, le groupe des Vert-e-s soutient les propositions du Conseil communal pour faire face aux coûts déjà engagés et à ceux encore à venir, afin de permettre à la ville de se relever et d'aller de l'avant dans la poursuite du renouveau amorcé par notre législature.

Le groupe des Vert-e-s approuve l'utilisation du fonds communal des arbres pour favoriser la replantation de *tous* les arbres détruits, non seulement sur le domaine communal, mais également dans les jardins privés, avec l'objectif de réaliser un remplacement 1 pour 1.

Parmi les pistes de financement de cet objectif, le groupe des Vert-e-s suggère qu'outre les dons – qui seront réunis dans le cadre de la campagne de financement participatif qui a été lancée – une collaboration soit instaurée avec tous ceux et toutes celles qui désireraient s'associer au reboisement, en offrant des plans ou en proposant des alternatives, parfois moins coûteuses que celles évoquées dans le rapport : par exemple, la réalisation

de boutures, qui, selon les espèces, permettraient de recoloniser rapidement les sols mis à nu par la tempête.

Le choix d'espèces plus résistantes à la chaleur et à la sécheresse que celles qui ont peuplé jusqu'ici nos Montagnes devrait aussi s'imposer, pour faire du terrible événement du 24 juillet dernier une opportunité de renouvellement de notre parc arboricole. La diversification de celui-ci pourra aussi être améliorée – que cela concerne les arbres fruitiers ou les arbres de haute futaie, en passant par nos espèces traditionnelles, mais résistantes à la sécheresse – puisque l'augmentation de la diversité améliore également la résistance des endroits replantés et leur biodiversité.

Faire du désastre une opportunité vaut aussi pour la proposition de profiter des rénovations nécessaires en toiture des 4'500 bâtiments touchés par la tempête pour encourager le développement du photovoltaïque. Outre la pose de panneaux solaires, le groupe des Vert-e-s suggère que les travaux d'isolation nécessaires à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments dont la toiture a été endommagée soient également pris en considération avant de retuiler, respectivement de poser des panneaux photovoltaïques.

Le groupe des Vert-e-s se demande ainsi quelle communication le Conseil communal entend mettre en place pour inciter les propriétaires des bâtiments dont la toiture a souffert à réfléchir à leur isolation, et si le fonds communal de l'énergie pourrait aussi être mobilisé pour encourager les travaux d'isolation nécessaires.

Dans un autre registre – et nous en reparlerons tout à l'heure – un soutien à la Plage des Six Pompes, plus que probablement appelé de ses vœux par une très grande partie de la population, est particulièrement nécessaire pour lui permettre de garder le moral après un événement aussi marquant que celui que nous venons de vivre.

Enfin, les mesures à prendre ne pourront pas l'être sur le long terme si les renforts nécessaires en termes de personnel et de forces de travail supplémentaires ne sont pas consentis. Pour que tout cela puisse intervenir, il importe évidemment que les dons, qui s'annoncent nombreux, et des soutiens financiers offerts à la commune puissent être acceptés, que ces dons et ces soutiens soient affectés ou non. Le groupe des Vert-e-s a bien compris et bien noté que les montants ainsi réunis viendront en déduction du crédit d'engagement amendé que nous allons voter ce soir à l'unanimité.

Mme Aliénor Zaffalon, PVL : Présents lors des événements du 24 juillet dernier, nous avons pu constater les dégâts, mais aussi la rapidité avec laquelle les services de notre Ville sont intervenus, suivis rapidement de ceux des communes voisines, puis de l'armée. Ils ont dégagé nos rues,

sécurisé nos toitures et parcs sur plusieurs semaines, et cela n'était pas une mince affaire.

Alors, face à cette gestion de crise sans précédent, nous félicitons et remercions encore chaleureusement de leur engagement et de leur énergie : l'organisation de la cellule de crise, les services, le Conseil communal et, en particulier, M. Jeanneret.

C'est donc avec le plus grand intérêt que les Vert'libéraux ont pris connaissance du rapport détaillé portant sur la demande de crédit et l'acceptation des dons suite à la tempête du 24 juillet. Car au-delà de la stupeur, du choc ou de l'incrédulité qu'aura suscités ce déchaînement soudain des éléments naturels, il nous faut réparer les dégâts, replanter, organiser la répartition des fonds.

Les Vert'libéraux ont donc pleinement conscience du travail supplémentaire et des coûts que cela peut engendrer. Nous soutenons donc l'approbation de ce rapport amendé et du crédit.

Toutefois, malgré l'amendement du Conseil communal, nous nous sommes interrogés sur la question du personnel supplémentaire et sur l'approche qui était faite de la gestion des ressources. En effet, face à la tâche conséquente liée à l'entretien et à la replantation d'environ 1'500 arbres en ville, pourquoi n'avons-nous pas envisagé, pour venir en aide au Service des espaces publics, de recourir aux services de sociétés externes – par la mise en concurrence de prestations – plutôt que d'engager du personnel à contrat déterminé ? Sur le plan économique, une analyse comparative a-t-elle été menée ?

Nous soutenons également le Conseil communal dans sa décision d'user du fonds communal des énergies pour encourager la pose de panneaux photovoltaïques lors de la réfection des toitures endommagées par la tempête. L'intention est plus que louable, mais la difficulté de trouver des entreprises disponibles et les matériaux, ainsi que les délais courts avant l'hiver risquent d'avoir raison de ces bonnes intentions.

Nous espérons toutefois que, conscients de l'augmentation de la fréquence des événements climatiques, nos concitoyens et autorités seront d'autant plus sensibles aux questions environnementales et à l'urgence d'accélérer la transition énergétique, en favorisant une production d'énergie durable et de proximité.

M. Jean-Daniel Jeanneret, président du Conseil communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Le Conseil communal vous remercie de vos interventions. Toutefois, avant tout, nous aimerions, une fois encore, témoigner toute notre sympathie à la famille et aux proches de la

Séance du 29 août 2023

victime, mais aussi à toutes celles et tous ceux qui ont été frappés, ce terrible 24 juillet, dans leur chair et dans leur âme, et qui en porteront encore longtemps – et peut-être toujours – les stigmates. Pour toutes celles et tous ceux qui ont vécu de près cette tempête, il y a un avant et un après 24 juillet. Mais dès les premières heures qui firent suite à la sidération, il était clair que notre ville martyrisée se relèverait et se relèverait vite. La résilience fait partie de l'ADN des Montagnes neuchâtelaises.

Nous n'avons pas cédé l'action aux larmes et, après l'urgence immédiate, nous avons posé l'objectif : d'une part, une rentrée scolaire normale, d'autre part – et cela va de pair – une reprise rapide de l'économie. En somme, un retour le plus vite possible à la normalité.

Cet objectif a pu être atteint grâce à un engagement remarquable et sans faille d'une multitude d'acteurs. En citer un serait en oublier mille, mais celles et ceux qui, parmi vous, sont venus prêter main-forte ont pu constater à la fois le professionnalisme, la solidarité et le dévouement qui ont permis, en quelques jours, de redonner vie à notre ville meurtrie.

Merci à toutes et tous, d'ici et d'ailleurs, pour votre engagement face à l'adversité. Vous avez permis ce qui n'était pas pensable le 24 juillet à midi, mais qui s'est rapidement imposé comme notre objectif : la vie devait reprendre le dessus.

Cependant, un regret majeur : l'annulation du festival de la Plage. Mais il aurait été irresponsable de tenter le diable. En effet, au final le bilan humain est certes dramatique, mais il aurait pu être tellement plus terrifiant que, par tous les moyens, nous avons voulu limiter les risques de victimes supplémentaires. Mais nous veillerons à ce que cette tempête ne sonne pas le glas du festival de la Plage des Six Pompes.

Sécuriser l'espace public, les axes principaux, les places, les collèges, puis rue après rue a été un travail colossal, qui a mobilisé de nombreux bénévoles, entreprises privées et services de la Ville, d'autres communes solidaires, l'Etat et d'autres cantons, mais aussi l'armée.

Si l'engagement solidaire des autres collectivités s'est fait très simplement et spontanément, l'engagement de l'armée suit un processus qui ne s'improvise pas. Seuls les cantons peuvent en faire la demande au Conseil fédéral, et cela doit faire l'objet d'une délimitation précise de la mission, afin d'être à la fois efficace, mais également subsidiaire à tous les autres moyens publics ou privés pouvant raisonnablement être engagés. L'engagement de l'armée à La Chaux-de-Fonds a, dans ce sens, été exemplaire et salué par la troupe, comme par les autorités fédérales. Sans l'armée, il aurait été difficile de sécuriser notamment les abords des collèges dans le temps imparti.

Une autre attention prioritaire a été immédiatement de porter un regard aux alentours et aux conséquences de la tempête sur les exploitations agricoles. Mais nous avons pu compter sur une solidarité extraordinaire, et d'une efficacité redoutable, entre agriculteurs. Nous avons entretenu de nombreux contacts avec les exploitants touchés et la Société d'Agriculture de La Chaux-de-Fonds.

Compte tenu de l'ampleur des dégâts, notamment dans les pâturages boisés, nous avons orienté nombre de bénévoles pour le nettoyage de vastes zones agricoles. Le travail de longue haleine n'est cependant pas encore totalement terminé, et des équipes viennent encore prêter main-forte aux agriculteurs. Nous pensons que le fonds suisse pourra également venir en aide aux plus touchés.

Nous pourrions parler des heures de tout ce qui a été fait, tant d'actions et d'initiatives ayant concouru à la gestion de cette crise majeure, qui marquera de ses stigmates, pour de nombreuses générations encore, la Métropole horlogère. Mais aujourd'hui, et en regard du crédit urgent qui vous est demandé, le Conseil communal souhaite se projeter dans l'avenir. Et l'avenir, c'est aussi une question de moyens.

Un peu plus d'un mois après la tragédie, il demeure cependant encore difficile d'estimer les coûts des dégâts et de définir qui prendra quels frais à sa charge. On sait que l'ECAP sera mis à rude contribution, tout comme les assurances privées. On sait aussi que certaines choses pouvaient être assurées, mais ne l'ont pas été, et que d'autres ne peuvent tout simplement pas l'être.

La gestion de l'après va être compliquée et longue, mais gérée avec raison et avec l'expérience d'autres catastrophes – qui ont malheureusement affecté notre pays et notre canton ces dernières années – mais également avec le soutien d'organisations humanitaires rompues à l'exercice. Pour ce qui est des tiers, notre mot d'ordre est aujourd'hui : *adrezsez-vous prioritairement à vos assurances et faites une documentation des dégâts.*

Des outils d'aide ciblée seront mis progressivement en place, mais il est clair que la voiture non assurée ne sera pas remboursée. Par contre, il est tout aussi clair que nous souhaitons favoriser la replantation d'arbres, et pas n'importe comment. Le patrimoine arboricole et forestier a été particulièrement touché, voire ravagé par endroit. La ville doit retrouver sa verdure, sa richesse arboricole publique comme privée. C'est un défi majeur que nous relèverons, mais qui demandera des moyens.

Aujourd'hui, il convient aussi de réparer sans tarder les bâtiments du patrimoine administratif et financier de la Ville. Ce crédit doit permettre d'entamer ce qui ressort du patrimoine administratif, afin que les assurances

puissent ensuite rembourser. La facture finale ne sera pas de 11 millions : elle devrait être inférieure pour la Ville, mais aujourd'hui, il est difficile d'articuler des chiffres sensés.

Il y a également les coûts de sécurisation, de nettoyage, etc., qui ont été engagés durant la gestion de la crise. Là aussi, il est difficile de connaître aujourd'hui ce qui sera facturé ou ce qui sera offert, comme, par exemple, les prestations de l'armée. Mais il y aura des coûts pour la Ville et nous entendons en discuter avec le Canton et avec l'ECAP, respectivement avec la Confédération en ce qui concerne les forêts.

Des discussions sont programmées, mais il est bien trop tôt pour articuler des chiffres. Mais nous y verrons plus clair, nettement plus clair, probablement d'ici la fin de l'année. Cependant, nous sommes optimistes en regard des élans de générosité qui se sont déjà manifestés. Il est évident que le moment venu, un rapport d'information à votre adresse devra être établi pour faire un bilan financier précis des conséquences de la tempête.

Concernant la durée d'amortissement, la proposition de 20 ans pourra effectivement être rediscutée en regard des montants réellement engagés et, le moment venu, de la situation financière de la Ville.

J'aimerais vous dire encore mille choses, mais je vais m'arrêter ici. Pour les autres questions auxquelles je n'ai pas répondu, je laisserai mes collègues s'exprimer dans les domaines qui les concernent. Mais avant, juste encore une information.

Cette tempête inimaginable a marqué les esprits, nous a même, pour certains, traumatisés. Il est important de pouvoir échanger, discuter, remercier. La Braderie sera, dans quelques jours, un bon moyen pour notre population d'expurger les craintes et de faire la fête à la vie normale retrouvée.

Pour toutes celles et tous ceux qui ont directement participé au rétablissement de cette vie normale sous l'égide de l'état-major de crise, une torrée sera organisée peut-être cet automne, probablement le printemps prochain. Ce sera aussi l'occasion de témoigner toute notre reconnaissance aux bénévoles, aux engagés, comme aux professionnels.

Finalement, quoi de plus beau qu'une belle fête pour oublier le chaos. J'espère que ce sera bientôt le cas.

M. Thierry Brechbühler, conseiller communal, Jeunesse, sports, santé et service d'incendie et de secours : Je répondrai, quant à moi, à la question de Mme Maillard au sujet du téléski et, *de facto*, de l'accrobranche qui était attendant.

Malheureusement, comme vous le savez, le passage de la tempête n'a pas épargné la zone concernée : la forêt a été dévastée, réduisant à néant toute possibilité d'y reconstruire un accrobranche, et le télésiège, quant à lui, a subi des dommages qui ont été déclarés en dégât total par les assureurs. Quant au bâtiment qui hébergeait la buvette, il a également souffert, mais la totalité des travaux de remise en état devrait être prise en charge par l'ECAP.

S'agissant du télésiège en particulier, les premières discussions ont pu avoir lieu avec le propriétaire, qui s'est montré ouvert à une nouvelle collaboration avec les acteurs concernés. Par acteurs concernés, on peut parler ici du Service des sports, évidemment, du Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement, ainsi que d'autres personnes issues de la région et ayant des connaissances approfondies dans les milieux touristiques et des remontées mécaniques.

Dès lors, il s'agira de poursuivre des discussions – qui sont déjà agendées – afin de dessiner l'avenir du site, et ainsi de profiter de cet événement climatique pour le transformer en opportunité de développement.

C'est l'occasion également de réfléchir à une stratégie qui s'inscrit dans la durée et la durabilité, afin de faire vivre ces lieux durant les quatre saisons de l'année, puisqu'il apparaît désormais assez évident qu'un télésiège uniquement durant la saison hivernale ne peut pas être viable sur le long terme.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Deux questions me concernent : une question de Mme Maillard et une autre de Mme Tissot, portant sur le fonds communal de l'énergie.

Madame Maillard, vous posez la question de savoir si ce fonds sera suffisant. D'abord, il faut que vous sachiez qu'un montant important est affecté chaque année à ce fonds, par des redevances sur l'électricité : ce montant est d'environ CHF 800'000.-.

Jusqu'à présent, le fonds a toujours été utilisé pour l'assainissement des bâtiments publics, comme le règlement le permet. Mais le règlement permet aussi d'utiliser ce fonds à d'autres fins, notamment au soutien des privés, ce qui n'a jamais été fait jusqu'à maintenant et que nous proposons de faire à l'avenir.

Vous posez la question de savoir si des dons seront utiles : bien sûr, des dons seraient utiles et pourraient être versés au fonds. Toutefois, le montant de ce fonds étant important, le Conseil communal n'a pas voulu mettre l'accent sur des dons alimentant en particulier ce fonds, alors que nous avons d'autres besoins ailleurs.

Vous posez la question de la communication, et je crois que Mme Tissot la pose également : sachez que le Conseil communal et les services communaux – Urbanisme, Espaces publics, Communication – préparent une communication pour le mois de septembre.

Il y aura naturellement une communication dans le Tourbillon – dont nous parlerons d'ici quelques instants – ainsi qu'une communication à tous les médias par un communiqué de presse. Il nous faut un peu de temps, parce qu'il s'agit pour nous de définir les modalités d'utilisation de ce fonds à destination des privés. Une directive sera bientôt présentée au Conseil communal, pour débat et décision, par le Service d'urbanisme.

Madame Tissot, vous posez la question de savoir si ce fonds pourrait intervenir pour l'isolation des toitures. La réponse est positive. Le Conseil communal n'y a pas pensé et il en débattrait. Néanmoins, force est de constater que nous ne pourrions pas tout, et que nous devrions intervenir avec circonspection et subtilité dans le soutien aux propriétaires qui doivent également, selon nous, faire face à leurs propres responsabilités. Ceci d'autant plus que de telles mesures sont financièrement aussi intéressantes pour eux.

M. Patrick Herrmann, conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Je répondrai aux quelques questions et remarques qui ont été formulées par les différents groupes, et je les prendrai dans l'ordre où elles ont été posées.

Je commencerai donc par le PLR, qui souhaite surmonter ce moment de crise au plus vite, comme nous – nous saluons cet effort – et qui annonce déjà que 6 EPT calculés sur les prochaines années pourraient être un motif de discordance budgétaire à l'avenir. J'aimerais juste quand même relever deux ou trois choses, même s'il n'y a pas lieu de faire le débat maintenant, nous aurons ce débat en Commission financière plus tard.

D'abord, de manière générale, le SEP estime qu'il y a environ 10'000 arbres en ville – dont 1'500 ont été détruits – et que ces arbres étaient, jusqu'ici, extrêmement peu entretenus, dans la mesure où le SEP consacrait CHF 15'000.- par année à l'entretien des arbres, ce qui est – il faut l'avouer – extraordinairement peu.

Il s'est avéré, lors de la tempête, qu'un certain nombre d'arbres était quand même en mauvais état, ce que nous ne savions pas, car nous ne nous étions pas donné les moyens de l'analyser. Il y a des arbres en pleine santé qui ont été détruits, mais un certain nombre est en mauvais état et il faudrait absolument que nous arrivions à corriger cet état de fait. Cela explique pourquoi nous avons besoin d'EPT supplémentaires, de qualifications, de

compétences supplémentaires, que nous allons déjà chercher partiellement ailleurs, mais depuis assez peu de temps.

D'autre part, pour surmonter cette crise, nous souhaitons avoir de grands arbres, en tout cas des arbres d'une certaine taille. Or, de tels arbres, avec le climat qui est le nôtre actuellement, demandent des soins. Et si l'on plante un grand arbre et que l'on ne l'entretient pas, on peut le remplacer déjà deux ans plus tard. Un arbre de quelques mètres de hauteur nécessite de verser à son pied des centaines de litres par semaine en été. Pour cela, il faudra du monde. Je ne vais pas faire le débat, mais je peux déjà annoncer que ces postes sont vraiment très, très importants pour le SEP.

En réponse aux questions du groupe socialiste, concernant la vente du bois, il y a deux aspects. D'une part, il y a les troncs complets qui ont dû être abattus ou qui sont tombés sous l'effet de la tempête, ces troncs qui étaient entassés comme de tristes victimes aux abords des parcs. Une entreprise s'est proposée de nous les reprendre – je ne sais pas si c'est dans un moment de pitié ou si c'est un acte commercial – et cela « débarrassait » ainsi le terrain. Le SEP a fait l'analyse et, après renseignements, le prix offert était tout à fait correct. Ces troncs, pour la plupart, ont donc déjà été vendus.

Pour le reste, ce sera vraisemblablement plutôt du bois de chauffage, et nous avons déjà des contacts avec différentes villes ou communes du canton. Nous l'avons déjà dit à d'autres occasions : l'entente est magnifique. Ainsi, il y a déjà un accord de principe – ou, en tout cas, une ouverture à la discussion – de la part de certaines communes, pour qu'elles exploitent moins leur propre patrimoine et récupèrent des arbres, des branches ou du bois qui seraient tombés à La Chaux-de-Fonds. Il est vraisemblable que nous allons pouvoir le vendre – en partie, en tout cas – à ces communes voisines, partenaires et amies.

Une autre question du groupe socialiste concernait les RH : nous pouvons estimer entre 5'000 et 6'000 le nombre d'heures supplémentaires effectuées par les collaborateurs de la Ville, dont une très grande partie au SIS, ainsi qu'au SEP.

En principe, les collaborateurs pourront choisir entre des vacances ou une rétribution, avec un certain nombre de conditions. Le groupe socialiste évoquait le 31 décembre au plus tard, et c'est bien notre intention. Malheureusement, certains collaborateurs préféreraient que ce soit plus tard, mais nous ne pouvons pas le garantir. En principe, c'est jusqu'au 31 décembre : c'est une règle dans d'autres communes, au 31 décembre, les collaborateurs doivent arriver à un maximum de 100 heures supplémentaires à reporter sur l'année suivante.

Il y a une deuxième contrainte – peut-être encore plus désagréable – pour le Service des espaces publics. Pour ce service, la possibilité de reprendre ce temps ou d'être défrayé reste la même, mais la limite est au 31 octobre. Vous comprenez pourquoi : c'est simplement parce que nous avons besoin d'eux en hiver. Si vous donnez congé aux collaborateurs du SEP et qu'il neige en décembre, la ville sera exposée à une tempête, mais une tempête de protestations [*Ndlr : rires de l'assemblée*] car des lieux pourraient être inaccessibles. Et c'est quelque chose qui est déjà décidé.

Une remarque du POP portait sur les agriculteurs, et le président a déjà répondu en grande partie : un travail phénoménal est réalisé par les ressources humaines pour ventiler les volontaires, les bénévoles et les entreprises qui se pressent au portillon pour aller travailler, collaborer avec les agriculteurs pour nettoyer leurs champs. Et il y a un magnifique travail de la Société d'Agriculture. Les membres du Conseil communal et les services passent remercier les bénévoles qui travaillent, et nous avons eu l'occasion de discuter avec des agriculteurs qui se sont déclarés extrêmement satisfaits de l'attitude des habitants de la ville, et même des autorités. C'est à relever.

Concernant les remarques des Vert-e-s sur les espèces résistantes à la sécheresse, il faut relever que c'est effectivement une préoccupation du Service des espaces publics depuis le début de la législature, en tout cas. Peut-être déjà celle d'avant, mais comme je n'y étais pas, je n'en sais rien.

Toute une série de contacts ont déjà été pris avec des entreprises spécialisées. Des contacts sont déjà pris avec Pro Natura pour collaborer sur un projet. Une entreprise de Bevaix – Pfund Consulting – experte dans les plantations, apporte également ses compétences, et nous travaillons encore à l'expertise de tout notre patrimoine naturel, qui est recensé par une entreprise qui s'appelle Biotec.

Les Vert'libéraux s'interrogeaient sur le recours à des collaborateurs externes. Bien sûr, la question peut se poser, vu l'ampleur du travail. Le calcul est relativement vite fait : un collaborateur qui travaille pour le SEP – pour autant que l'on arrive à l'engager, et c'est plus facile avec un contrat à durée indéterminée qu'avec un contrat à durée déterminée, car ils ont des spécialités relativement rares – coûte CHF 46.- de l'heure, et les connaissances qu'il acquiert restent à la Ville et sont réutilisables à l'infini. Il a été estimé que le recours à des entreprises externes nous revenait à CHF 100.- de l'heure pour faire la même chose. Dans ce sens, nous privilégions la piste d'un travail à l'interne plutôt qu'à l'externe.

La présidente, **Mme Ilinka Guyot**, relève la présence d'un **amendement** du Conseil communal au projet d'arrêté relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement.

Amendement du Conseil communal

Article premier : Un crédit d'engagement de ~~CHF 11'700'000.-~~ **CHF 11'130'000.-** TTC est accordé au Conseil communal à la suite de la tempête du 24 juillet 2023.

[Art. 2 à 5 inchangés.]

Développement :

Le montant du crédit sollicité a été recalculé en tenant compte de l'intégration des EPT du Service des espaces publics (SEP) dans le budget 2024 et non dans le crédit d'investissement. Tous les EPT liés au crédit d'investissement seront des contrats à durée maximale (CDMax), alors que les EPT du SEP seront des contrats à durée indéterminée (CDI).

Le calcul, tel que présenté dans le rapport, prévoyait un montant de CHF 1'200'000.- pour le personnel supplémentaire engagé en CDmax (tableau en page 6). Ce montant comprenait, selon les données qui figurent en page 9, 3,3 EPT pour différents services (SBL, Chancellerie, SUME) pour des durées de 6 mois à 1 an, et 6 EPT engagés de manière progressive jusqu'en 2026 au SEP.

En retirant les EPT du SEP qui seront proposés dans les budgets futurs (4 nouveaux EPT au budget 2024 + 1 nouveau en 2025, + 1 en 2026, en tout 6 nouveaux EPT), le montant du personnel supplémentaire est désormais de CHF 630'000.- (réduction de CHF 570'000.- du crédit total). Il comprend, les EPT supplémentaires en CDMax pour le SBL, la Chancellerie et le SUME, ainsi qu'une enveloppe pour le paiement des heures supplémentaires.

Le montant total du crédit sollicité passe ainsi de CHF 11'700'000.- à CHF 11'130'000.-.

Soumis au vote, l'**amendement** du Conseil communal à l'arrêté relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement est **accepté à l'unanimité**.

Avant de passer au vote de l'arrêté amendé, la présidente, **Mme Ilinka Guyot**, relève que l'entrée en matière n'est pas combattue. Elle est donc acceptée tacitement.

Soumis au vote, l'**arrêté amendé relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement** à la suite de la tempête du 24 juillet 2023 est **accepté à l'unanimité**.

Soumis au vote, l'**arrêté relatif à l'acceptation de dons** de personnes physiques, morales ou d'autres institutions publiques en faveur des sinistrés et de la Ville à la suite de la tempête du 24 juillet 2023 est **accepté à l'unanimité**.

23.040 – Postulat du groupe socialiste relatif au rapport 23.036 : « Création d'une commission consultative »

Le 24 juillet dernier, notre ville a connu un bouleversement inouï. Malgré l'ampleur de la catastrophe et les conséquences humaines, la réaction de toutes et tous a été exemplaire. Après les travaux de sécurisation et de nettoyage, il s'agira de passer à la reconstruction de la ville, des parcs, et à la replantation des arbres.

On sait que les catastrophes peuvent être fondatrices. Ainsi à l'instar du grand incendie de 1794, qui a donné à La Chaux-de-Fonds le visage qu'on lui connaît encore aujourd'hui, il s'agit de faire en sorte que la tempête se transforme en un souffle nouveau.

Le réchauffement climatique imposera de s'interroger sur les essences à replanter. Comment favoriser au mieux la biodiversité ? Le réaménagement de nos parcs peut-il permettre de repenser certains cheminements, de recréer des rocailles disparues avec le temps ? Comment permettre aux habitantes et habitants de la ville de se reconnecter avec la nature ? Dans quel ordre faire les choses, quelles priorités à donner ? Voici quelques questions, pour n'en citer que quelques-unes, qui occuperont, durant les prochains mois et prochaines années, les services de la Ville.

Dans ce cadre, il nous paraît souhaitable que la Ville s'entoure d'un large éventail de compétences. C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal d'étudier la création d'une commission consultative, afin de l'accompagner s'agissant de la replantation des arbres, de la requalification des parcs, mais aussi dans le suivi des dons et sur tout autre thème que le Conseil communal jugera utile.

En plus de représentants politiques, une telle commission pourrait être composée d'associations telles que le WWF, Pro Natura, « Des arbres pour rêver demain », BirdLife, etc.

Pour le groupe socialiste : Pierre-Alain Borel

M. Pierre-Alain Borel, PS : Nous venons de l'entendre : nous sommes tous d'accord sur l'idée qu'il faut replanter, remettre nos parcs en état, requalifier un certain nombre d'espaces verts.

Néanmoins, comme nous l'avons aussi parfois relevé dans les débats, nous voyons que les problématiques liées au réchauffement climatique posent des questions sur les essences qu'il faudra replanter. Comment allons-nous pouvoir favoriser la biodiversité dans nos parcs ? Avons-nous les moyens de remettre en place un certain nombre de rocailles ou de petits espaces qui, au fil des temps, avaient été rectifiés ? Notre sol karstique peut-il accueillir n'importe quel arbre de n'importe quelle manière ? Vous avez peut-être été, comme moi, frappés du peu de profondeur qu'il y avait, en termes de racines, sous certains arbres arrachés : on voit qu'il y a des épaisseurs de terre extrêmement faibles.

Il faudra aussi fixer des priorités, puisque toutes les bonnes volontés et tous les efforts n'y suffiront pas, tous les EPT que l'on ne manquera pas de voter pour le SEP ne suffiront pas, et il faudra, à un moment donné, définir des priorités pour savoir par quel bout commencer, quels types d'arbres commencer à planter, etc.

Tout cela pour dire que nous suggérons au Conseil communal d'étudier la possibilité de se doter d'une commission consultative, pour être accompagné dans toutes ses réflexions et pour suivre l'utilisation des différents fonds constitués.

Nous avons cité quelques exemples d'associations : au niveau local, on a évidemment l'association *Des arbres pour rêver demain*, mais lorsque l'on parle de nidification et d'oiseaux, on peut penser à BirdLife, et il y a aussi le WWF, Pro Natura, etc. Il y en a évidemment bien d'autres qui pourraient être utiles dans les conseils et dans la réflexion.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Il est évident qu'un événement aussi dramatique que la tempête vaut l'occasion d'une commission. Par ailleurs, comme vous le savez, cela fait aussi partie de notre dynamique durant cette législature : nous aimons travailler avec profit en commission, notamment en commission consultative. Nous cherchons à nous inscrire dans cette dynamique de participation et de partenariat, non seulement avec vous, mais aussi avec les spécialistes.

Aussi, il nous apparaît intéressant qu'il y ait la création d'une commission ad hoc consultative, qui siègera durant quelques années. Dans notre esprit, il s'agira que cette commission suive notamment la question de la réarborisation. Nous avons vu, dans le débat que nous venons de mener, que toute une série de questions extraordinairement aiguës et pertinentes ont été posées. Nous pourrions débattre de ces questions, avec, bien sûr, des réponses qui seront amenées par les services et qui pourront être discutées.

Il y aura également un dossier majeur : ce sera le travail de requalification des parcs Gallet et des Crêtets. Cette requalification dépasse très largement la question de la réarborisation, pour, si possible, faire de ces parcs des parcs du XXI^e siècle – je fais référence à l'intervention de M. Haldimann tout à l'heure – des parcs qui puissent donner une qualité de vie tout à fait particulière aux citoyens, aux familles et aux visiteurs.

Ce sont des dossiers majeurs. Il n'existe pas véritablement aujourd'hui de commission qui pourrait faire ce suivi, d'où le regard positif que jette le Conseil communal sur la proposition. Et, vraisemblablement, nous

Séance du 29 août 2023

profiterions également d'informer les uns et les autres du suivi des dons qui auront été adressés à notre collectivité publique.

Le postulat étant accepté par le Conseil communal, la présidente, **Mme Ilinka Guyot**, s'enquiert d'éventuelles oppositions auprès de l'assemblée.

M. Alain Vaucher, PLR : Nous ne sommes pas opposés au postulat en tant que tel, mais nous aimerions peut-être proposer un amendement. Comme nous aurions souhaité préalablement en parler un petit moment, nous demandons une suspension de séance.

PAUSE ET SUSPENSION DE SÉANCE DE 15 MINUTES

M. Alain Vaucher, PLR : Après une riche discussion, nous ne nous opposerons pas au postulat et ne proposerons pas d'amendement. Nous rappelons toutefois que, parmi tous ces acteurs qui pourront entrer dans cette commission, il ne faudra pas non plus oublier les acteurs de la filière du bois, les propriétaires terriens et également le monde de l'agriculture.

Mme Lara Zender, POP : Suite à cette pause, nous avons pu discuter au sein de notre groupe : nous ne voulons pas nous opposer, néanmoins nous souhaitons nous abstenir quant à ce postulat.

Nous n'en combattons pas le fond ou la volonté de mettre en place des priorités. Néanmoins, il nous semble que cela peut faire quelque peu doublon. D'une part, le rapport présenté parle déjà de la mise en place d'un comité par rapport aux fonds et aux dons qui seront accordés. D'autre part, il nous semble que certaines de ces discussions peuvent prendre place en Commission des infrastructures ou dans d'autres commissions qui pourraient être concernées.

Nous pensons également que le rôle de notre cénacle et de nos commissions est de déterminer les lignes politiques et, par conséquent, de laisser les services concernés et compétents s'occuper de l'application et des choix des éléments dans le cadre des arbres à replanter.

Nos services, comme présenté par le Conseil communal, ont déjà un certain nombre de compétences dans le domaine, et il nous semble préférable de continuer à les développer. Dans cette optique, nous ne nous opposons pas à la consultation d'experts du domaine, mais jugeons que ce sont les compétences intrinsèques de la Ville qui doivent répondre aux besoins. C'est dans ce sens que l'augmentation des effectifs du SEP et l'entretien du parc arboricole prennent tout leur sens. Nous souhaitons donc nous abstenir.

M. Christian Piguet, Les Vert-e-s : Je sens que, dans notre groupe, se pose effectivement le problème que vient de soulever Mme Lara Zender, c'est-à-dire de savoir si cela fait doublon. Aussi, nous n'allons pas tous nous opposer, mais certains pourraient s'abstenir.

La présidente, **Mme Ilinka Guyot**, relève qu'en l'absence d'opposition, un postulat est accepté sans autre débat.

Ainsi, le **postulat 23.040** « Création d'une commission consultative » ne rencontrant aucune opposition au sein de l'assemblée, il est donc déclaré **accepté sans débat**.

23.037 – Résolution urgente du groupe des Vert-e-s : « Savez-vous planter des arbres à la mode de La Tchaux ? »

Le groupe des VertEs propose d'associer les enfants des écoles et du Lycée à un programme de replantation urgente des arbres saccagés dans et autour des périmètres scolaires. Pour réunir (au moins en partie) le financement de cette opération, le groupe des VertEs suggère d'ouvrir, sur le site de la Ville, une page de parrainage des jeunes pousses qui seront plantées par notre jeunesse dans une forme symbolique de prise en mains de son avenir.

Développement :

Suite à la tempête du 24 juillet dernier, les autorités de la Ville, ses services, les employés communaux, mais aussi ses citoyens et citoyennes, ainsi que ceux et celles des alentours se sont démené.e.s pour parer aux dégâts et limiter la dévastation de notre ville et de son patrimoine arboricole. Ils et elles en sont très sincèrement remercié.e.s, et cet engagement démontre que la solidarité n'est pas un vain mot à La Tchaux.

Malgré cela, les enfants et les lycéens et lycéennes vont reprendre le chemin de l'école dans les meilleures conditions possibles et dans un environnement, certes sécurisé, mais qui reste cataclysmique et moralement très pesant.

Une manière de leur apporter du réconfort serait de leur permettre de reprendre en main leur environnement scolaire, en participant à un programme de replantation des arbres, dans et autour de ce périmètre qui fait partie de leur quotidien.

Symboliquement, il s'agirait, à 2300 La Chaux-de-Fonds, de réunir au moins 2'300 jeunes pousses (mais dans l'idéal environ une par élève et lycéen.ne) en choisissant des espèces plus adaptées à l'augmentation de la température et à la sécheresse que celles qui ont poussé jusqu'ici chez nous.

Ces jeunes plants, de petite taille, devraient être d'un prix beaucoup plus raisonnable que celui évoqué dans la presse pour remplacer des arbres majeurs. Le coût de l'opération pourrait être financé par un parrainage des plants par les citoyen.ne.s de la ville (avec par exemple une page de financement participatif ouverte sur le site de la ville) et aussi par nos associations qui pourraient être incitées à installer, sur leurs stands à la Braderie, des troncs pour les pourboires, dont le produit serait dédié au financement de cette campagne de restauration des arbres et du moral de la ville et de ses enfants.

Pour Les Vert-e-s : Nathalie Tissot

La présidente, **Mme Ilinka Guyot**, soumet l'acceptation du caractère d'urgence au Conseil communal, ainsi qu'à l'assemblée. Personne ne s'y opposant, la présidente passe donc la parole à l'auteure de la résolution pour son développement.

Mme Nathalie Tissot, Les Vert-e-s : Suite à la tempête du 24 juillet dernier, les autorités de la Ville, ses services, les employés communaux, mais aussi ses citoyens et citoyennes, ainsi que ceux et celles des alentours se sont démené.e.s pour parer aux dégâts et limiter la dévastation de notre ville et de son patrimoine boisé.

Ils et elles en sont, encore une fois, très sincèrement remerciés, et cet engagement démontre que la solidarité n'est pas un vain mot à La Tchaux.

Malgré cela, et malgré l'appui de l'armée, les enfants et – peut-être surtout – les lycéens et les lycéennes ont repris le chemin de l'école, certes dans les meilleures conditions possibles et dans un environnement sécurisé, mais qui reste cataclysmique – en tout cas pour le Bois-Noir – et moralement très pesant.

Une manière de leur apporter du réconfort serait de leur permettre de reprendre en main leur environnement scolaire – et, symboliquement, aussi leur avenir – en les associant à la replantation des arbres dans et autour de ce périmètre qui fait partie de leur quotidien.

Concrètement, il s'agirait – à 2300 La Chaux-de-Fonds – de réunir au moins 2'300 jeunes pousses – mais, dans l'idéal, une par élève et lycéen.ne, soit plutôt près de 4'300 plants – en choisissant des espèces mieux adaptées à l'augmentation de la température et à la sécheresse que celles qui ont poussé jusqu'ici chez nous.

Nous devons, en effet, trouver le courage d'aller de l'avant pour passer le cap du tournant du changement climatique dont nous venons de vivre un des épisodes. Il est de notre responsabilité d'inculquer ce courage à notre jeunesse, que nous devons aussi aider et préparer à surmonter les écueils de la vie.

Le renouvellement de notre parc boisé est un des moyens de le faire. Le choix de jeunes plants variés et mieux adaptés à l'évolution du climat – pour avoir des arbres plus résistants et plus résilients – s'impose. Ces nouveaux plants, soigneusement sélectionnés, pourraient être plantés en même temps que des boutures qui démarreront plus vite – on pense aux différentes variétés de saules, en particulier – et permettraient une recolonisation rapide des terrains saccagés par la tempête, en attendant que les autres arbres replantés prennent leur essor.

Les 2'300 nouveaux plants – au moins – utilisés dans cette opération des écoles, devraient être choisis de petite taille, pour un prix bien plus modique que celui évoqué dans le rapport du Conseil communal – les boutures, en particulier, seraient faciles à préparer et quasiment gratuites – ainsi que pour avoir plus de chances de reprendre facilement, sans devoir être trop arrosés.

Le coût de l'opération pourrait être financé par un parrainage ou marrainage des plants – dans le cadre, bien sûr, du financement participatif mis en place par la Ville sur son site internet – mais aussi par nos clubs services ou nos associations, qui pourraient être incités à installer sur leurs stands à la Braderie des « troncs pour les arbres », où seraient versés les pourboires, et dont le produit serait dédié au financement de cette campagne de restauration des arbres et du moral de la ville et de ses enfants.

Les Vert-e-s expriment ainsi le vœu que les écoles soient associées à la campagne de reboisement qui va débiter et remercient la commune de délimiter les périmètres idoines pour le permettre.

Enfin, vu l'ampleur de la tâche, Les Vert-e-s suggèrent également d'y associer les habitants et habitantes touchés par la catastrophe subie par nos arbres et qui souhaiteraient participer à l'opération. Parce que, selon l'adage : « Ensemble, on est plus forts et on va plus loin ».

M. Théo Bregnard, conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Comme vous avez pu le lire dans le rapport, et comme mes collègues l'ont amplement rappelé – notamment, mon collègue Théo Huguenin-Elie, dans sa précédente intervention – nous sommes, comme vous, sensibles à la question du patrimoine, qu'il soit bâti, culturel ou boisé, comme il est question ici.

Notre patrimoine, quel qu'il soit, nous permet de nous situer, de nous inscrire dans une ville, une région – même au-delà – que ce soit géographique ou temporel. Il est aussi question de transmission, un élément important de votre résolution. Tous ces éléments entrent en résonance également avec nos intentions.

En effet, impliquer les élèves et les étudiants dans la plantation d'arbres permet, à notre sens, une identification à un lieu, de renforcer les liens et de donner aussi du sens aux idées de responsabilité partagée et de respect des espaces publics, en particulier végétalisés. C'est d'ailleurs ce que nous avons cherché à faire avec les élèves des Forges, l'an passé, lorsque nous avons planté le verger de l'Espace Nature.

En parlant d'*enfants* et de *lycéens*, comme vous l'évoquez dans votre résolution, il s'agira aussi de ne pas oublier les étudiants de l'école d'art – je les appelle encore ainsi, vous m'excuserez... – et du CPNE, les alentours de l'école d'art ayant aussi été largement touchés. Il sera donc judicieux, à notre sens, d'impliquer tous les élèves, même ceux qui se situent en dehors des zones largement touchées.

Enfin, il nous semble pertinent d'impliquer tous les jeunes dans une stratégie de replantation d'arbres. Il nous paraît aussi important – et cela va dans le

sens de ce qu'a évoqué mon collègue précédemment – d'avoir une réflexion urbanistique avec nos services. Cette réflexion urbanistique sur nos cours, sur nos parcs, ne doit pas se faire au détriment d'une replantation, mais doit, à notre sens, primer sur une replantation immédiate, pour que celle-ci soit bien pensée.

Par exemple, pour les cours d'école, un projet plus large de « débitumisation » doit être pensé, même s'il prend un peu plus de temps à être conceptualisé. Mais nous pouvons aussi imaginer cela en partenariat avec les élèves, notamment dans certains espaces de cours d'école. Il s'agit peut-être de planifier ces projets par collège, d'associer aussi les enseignants, en priorité dans les collèges qui ont été fortement touchés – comme les Forges, les Endroits, le collège de l'Ouest – ou dans les alentours très touchés : nous avons parlé des parcs, des Crêtets ou de la Ferme Gallet. Nous imaginons ensuite poursuivre vers d'autres cours d'école, qui mériteraient aussi une plus large végétalisation.

Pour le choix des arbres, il s'agit aujourd'hui de repenser, de prendre le temps, et de nous attacher les compétences de nos différents services.

Enfin, concrètement, le moment venu, il s'agira aussi de penser le projet d'un point de vue pédagogique, en réfléchissant quel projet donnerait le plus de sens à notre ville, ainsi qu'à cette école que nous voulons plus verte et plus proche de la nature, dans la ligne de ce que nous faisons déjà, mais que nous souhaitons accélérer.

Il y aura peut-être davantage de sens à planter des arbres par classe, pour réfléchir par plus petits groupes, mais quand même de façon collective – c'est un élément important – plutôt que d'attribuer un arbre à chaque élève. Nous réfléchirons, si cela vous convient, d'autant que le nombre de 2'300 arbres que vous évoquez – passé à 4'000 et quelques, maintenant – ne correspond pas tout à fait aux 4'090 élèves que nous avons à l'école.

Ainsi, si vous acceptez que nous suivions votre résolution dans le sens que je viens d'évoquer – qui correspond, à notre sens, à l'esprit qui a été relevé par le Conseil général précédemment – nous nous inscrivons volontiers dans cette démarche.

Enfin, pour vous rassurer quant à l'impact de la destruction de notre patrimoine arboricole sur les élèves, en tout cas auprès des jeunes, il est un peu moins *cataclysmique* que vous l'avez évoqué. Je crois que la résilience propre à notre ville, mais encore plus forte chez les enfants, nous permet d'espérer le passer ensemble, collectivement. Mais votre projet, à notre sens, y participera.

Séance du 29 août 2023

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Ilinka Guyot**, soumet au vote l'acceptation de la résolution urgente 23.037 « Savez-vous planter des arbres à la mode de La Tchaux ? », laquelle est **acceptée par 26 voix contre 0 et 14 abstentions.**

23.039 – Résolution urgente du groupe socialiste : « Aide financière à la Plage des Six Pompes suite à l’annulation de son édition 2023 »

La Ville de la Chaux-de-Fonds s’engage à combler le manque à gagner de la Plage des Six Pompes 2023 et à fournir les garanties financières nécessaires à la continuation de son événement public et culturel le plus représentatif. Déduction faite du fonds de solidarité du festival, de la contribution du Canton et d’autres aides.

Développement :

La Plage des Six Pompes est menacée dans son existence par l’annulation de son festival 2023 en raison de la tempête du 24 juillet dernier. Après la mise en œuvre de la campagne de dons par l’association AGORA, ainsi que de la contribution du Canton de Neuchâtel (encore inconnue à ce jour), la Ville de la Chaux-de-Fonds ne peut pas abandonner son événement public et culturel le plus représentatif.

Désormais trentenaire, le festival de la Plage des Six Pompes est maintenant le plus gros festival suisse des arts de la rue. Il est dirigé par une équipe professionnelle, à la tête de 800 bénévoles. Le Centre de création helvétique des arts de la rue (CCHAR) a vu le jour pour prolonger l’enracinement des arts de la rue. Quand on parle de la Chaux-de-Fonds à l’extérieur, la Plage est devenue indissociable de la réputation de la Ville, elle qui se voulait « capitale des arts de la rue », et qui est à la veille de devenir la première Capitale culturelle suisse, dont la Plage est l’une des pièces maîtresses. Dans ces conditions, il serait fort illogique de la laisser disparaître.

Ensuite, du point de vue budgétaire, la Plage dépend à presque 50 % des revenus de ses bars et de ses stands. De son côté, c’est grâce au public du festival, éduqué et généreux, que les artistes repartent souvent avec la satisfaction d’avoir été rémunérés comme sur contrat.

Cette « entreprise culturelle », comme on a pris l’habitude d’appeler ces PME de la culture, se retrouve aujourd’hui annulée et en même temps privée de son revenu principal, alors qu’une majorité de ses charges fixes doivent être tout de même payées : salaires, honoraires, marchandises, matériel loué, etc.

Bref, le groupe socialiste pense qu’il est indispensable que la Ville rende la sérénité à l’équipe d’organisation de la Plage en complétant sa perte de revenus... et rende à ce festival ce qu’elle lui doit de sa réputation. Pour que le personnel permanent et occasionnel puisse être payé pour son engagement, pour que les prestataires de la manifestation puissent lui garder leur confiance, pour qu’une part des commerçants et hôteliers puissent à nouveau faire le plein pendant le festival.

NB : Nous attendons avec impatience l’annonce de la contribution du Canton et l’espérons déterminante.

Pour le groupe socialiste : Mathias Gautschi

La présidente, **Mme Ilinka Guyot**, soumet l'acceptation du caractère d'urgence au Conseil communal, ainsi qu'à l'assemblée. Personne ne s'y opposant, la présidente passe donc la parole à l'auteure de la résolution pour son développement.

M. Mathias Gautschi, PS : La Plage des Six Pompes est menacée dans son existence par l'annulation de son festival 2023 en raison de la tempête du 24 juillet dernier. Après la mise en œuvre de la campagne de dons par l'association AGORA, ainsi que, peut-être, de la contribution du Canton de Neuchâtel – encore inconnue à ce jour – la Ville de La Chaux-de-Fonds doit montrer sa détermination à soutenir son événement public et culturel le plus représentatif.

Désormais trentenaire, la Plage des Six Pompes est maintenant le plus gros festival des arts de la rue en Suisse. Il est dirigé par une équipe professionnelle, à la tête de 430 bénévoles et 60 contrats de durée déterminée. Le Centre de création helvétique des arts de la rue a vu le jour pour prolonger cet enracinement des arts de la rue en ville. Quand on parle de La Chaux-de-Fonds à l'extérieur, la Plage est devenue presque indissociable de la réputation de la ville, elle qui se voulait « capitale des arts de la rue » et qui est à la veille de devenir la première Capitale culturelle suisse. La Plage est l'une de ses pièces maîtresses. Dans ces conditions, il serait fort illogique de la laisser disparaître.

Ensuite, du point de vue budgétaire, la Plage dépend précisément à 42 % des revenus de ses bars et de ses stands. De son côté, c'est grâce au public du festival – qui a été éduqué, et qui est maintenant généreux – que les artistes repartent souvent avec la satisfaction d'avoir été rémunérés comme sur contrat.

Malheureusement, ceux-ci en ont été pour leurs frais cet été, comme souvent d'ailleurs quand les festivals de rue annulent leurs représentations.

Cette « entreprise culturelle » – comme on a pris l'habitude d'appeler ces PME de la culture – se retrouve aujourd'hui annulée et en même temps privée de son revenu principal, alors qu'une majorité de ses charges fixes doivent tout de même être honorées : salaires, honoraires, marchandises, matériel loué, etc. C'est ce que l'on appelle la *précarité*.

Bref, le groupe socialiste pense qu'il est indispensable que la Ville rende la sérénité à l'équipe d'organisation, en complétant, si nécessaire, sa perte de revenus, et qu'elle rende, pour une fois, à ce festival ce qu'elle lui doit en termes de réputation. Pour que le personnel permanent et occasionnel puisse être payé pour son engagement, pour que les prestataires de la manifestation puissent lui maintenir leur confiance, pour qu'une part des

commerçants et des hôteliers puissent à nouveau faire le plein pendant le festival.

Par ailleurs, nous attendons avec impatience l'annonce de la contribution culturelle du Canton, et l'espérons déterminante.

Je tiens également à associer le groupe socialiste à l'amendement proposé par le POP et Les Vert-e-s. Je tiens toutefois à préciser que l'esprit de cette résolution est celui d'une mesure réservée : il n'a jamais été question de subventionner cet événement culturel de manière à le rendre bénéficiaire. C'est uniquement pour le faire revenir au point mort et pour lui permettre d'avoir les garanties dont j'ai parlé en introduction.

La présidente, **Mme Ilinka Guyot**, relève la présence de deux amendements et propose qu'ils soient développés avant la prise de parole des groupes, afin que ceux-ci puissent se prononcer sur la résolution et les amendements.

Amendement du groupe PLR

« La Ville de La Chaux-de-Fonds s'engage à ~~combler le manque à gagner de~~ **soutenir** la Plage des Six Pompes 2023 et à fournir les garanties financières nécessaires à la continuation de son événement public et culturel le plus représentatif. Déduction faite du fonds de solidarité du festival, de la contribution du Canton et d'autres aides **et sous réserve de la présentation des comptes détaillés 2023 et d'un budget prévisionnel pour l'édition suivante en Commission financière.** »

M. Maël Iseli, PLR : Nous avons déposé un amendement, mais nous ne combattons nullement la volonté d'aider la Plage. Nous sommes tout autant reconnaissants de tout ce que cet événement amène à la ville, de son rayonnement pour notre région. Nous sommes très tristes de ne pas avoir pu faire la fête tous ensemble là-bas cet été. Nous n'avons aucune envie de nous opposer à cette résolution que nous soutenons.

Par contre, d'un autre côté, responsabilité, liberté : nous tenons quand même juste à rajouter que nous aimerions bien avoir une vue sur ces dépenses et sur ce budget 2023/2024 dans le cadre de la Commission financière.

Ceci également pour être sûrs que certains dons qui pourraient être accordés ne soient pas annulés en raison du cautionnement de la Ville. Le fait qu'il y ait un cautionnement de la part de la Ville pourrait peut-être amener que beaucoup de soutiens soient retirés, certains se disant qu'il n'est pas nécessaire de soutenir la Plage étant donné que la Ville paiera de toute façon la différence. C'est aussi cela que nous souhaiterions éviter, mais nous

Séance du 29 août 2023

soutenons le fond, bien évidemment. Nous préférons parler d'une couverture de déficit, comme cela a été dit, plutôt que d'un manque à gagner.

Amendement des groupes POP, Les Vert-e-s et PS

« La Ville de la Chaux-de-Fonds s'engage à ~~soutenir combler le manque à gagner~~ de la Plage des Six Pompes 2023 et à fournir les garanties financières nécessaires à la continuation de son événement public et culturel le plus représentatif. Déduction faite du fonds de solidarité du festival, de la contribution du Canton et d'autres aides. »

Mme Lara Zender, POP : Cet amendement a été proposé en collaboration avec Les Vert-e-s et le PS. Je ne vais pas tellement le développer, puisque nous le ferons plutôt dans notre prise de position tout à l'heure. L'idée est plutôt de partir sur un *soutien*, c'est-à-dire de soutenir la Plage des Six Pompes, plutôt que de combler un manque à gagner.

Le groupe POP, par **Mme Lara Zender**, sollicitant une suspension de séance pour discuter de l'amendement du groupe PLR, la présidente, Mme Ilinka Guyot, propose 5 minutes d'interruption.

A la demande de **M. Christian Piguet**, Les Vert-e-s, la présidente rappelle que les deux amendements seront opposés l'un à l'autre lors d'un premier vote, avant un deuxième vote opposant la résolution amendée à la résolution non amendée, puis un vote final.

SUSPENSION DE SÉANCE DE 5 MINUTES

Mme Lara Zender, POP : Le POP tient à défendre la Plage des Six Pompes et l'importance que la Ville soutienne et fournisse les garanties nécessaires à la continuation de cette manifestation. Je ne vais pas redire ce qui a déjà été pleinement expliqué par mon camarade Mathias Gautschi.

Pour le POP, il est nécessaire que la Ville soit un soutien central et prioritaire, au même titre que le Canton. Nous attendons aussi que la Ville fasse tout ce qu'elle peut pour accélérer le soutien du Canton, et le garantir. Pour nous, ce soutien de la Ville n'a pas fonction à compléter une cagnotte privée.

Concernant l'amendement du PLR, nous souhaitons nous y opposer. D'une part, chaque année, et pour toute demande réalisée, les comptes, budgets, et projets sont détaillés. Nous nous retrouvons à nouveau dans la situation où les services compétents – à savoir, en l'occurrence, les Affaires culturelles – sont suppléés par une commission.

D'autre part – et c'est la raison de l'urgence – la Plage travaille déjà pour 2024 et a besoin *maintenant* de ces fonds et de l'assurance de pouvoir continuer. Ces fonds sont donc nécessaires et l'urgence est nécessaire. Et contrairement à ce que défend le PLR, la garantie d'un soutien de la Ville va plutôt débloquer des fonds d'autres associations, sachant que des garanties de la part d'une institution publique sont données. La Plage a besoin de cette aide, et si nous sommes toutes et tous d'accord sur son rôle majeur pour la ville, il est peut-être temps de se mettre en action.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Les Vert'libéraux, comme de nombreux citoyens chaux-de-fonniers, aiment – adorent – la Plage. Elle fait rayonner la ville largement en Suisse et dans les pays alentour. Bien sûr, les Vert'libéraux sont conscients que la Ville doit soutenir la Plage, et elle doit le faire urgemment, puisque la Plage est déjà en préparation de la prochaine édition.

La Plage des Six Pompes sera aussi l'un des points phares du projet *Capitale culturelle suisse*. Il est donc vraiment indispensable de la soutenir, dans son organisation et financièrement.

Par contre, nous accepterons l'amendement du PLR, car nous pensons qu'il est important – justement comme l'a dit la conseillère générale du POP – si les comptes sont déjà là, qu'ils soient présentés et que nous puissions soutenir la Plage en fonction du budget qui sera présenté. Nous accepterons donc l'amendement du PLR.

M. Mathias Gautschi, PS : Je vais peut-être répéter ce qu'a dit ma collègue. L'organisation de la Plage 2024 a déjà commencé. C'est maintenant : il ne s'agit pas d'attendre un mois ou six mois tel délai administratif, telle demande ou telle indécision politique, par exemple celle du Canton. La Ville doit donner *maintenant* un signal fort et clair pour en susciter d'autres, de la part de fondations, par exemple, ou d'autres collectivités privées ou publiques, qui seront peut-être capables de financer la Plage dans les six mois ou l'année qui vient.

Par la suite, la Ville pourra peut-être dire qu'elle a eu raison de soutenir la Plage, et que celle-ci s'en sortira mieux après. Mais c'est maintenant et urgemment qu'elle a besoin de ce soutien.

Le groupe socialiste refusera donc l'amendement du PLR et acceptera celui des groupes POP, Les Vert-e-s et PS.

M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC : Le groupe UDC soutient et aime aussi la Plage, bien sûr. Par contre, nous sommes de l'avis du PLR, et je serai bref : nous soutiendrons l'amendement du PLR.

Mme Manon Freitag, Le Centre : Comme l'ont dit justement mes préopinants des Vert'libéraux – Mme Brigitte Leitenberg – et de l'UDC, la partie *comptes* est également très importante. La Plage doit être soutenue, mais pas sans avoir ses comptes et ses budgets.

M. Christian Piguet, Les Vert-e-s : Le groupe des Vert-e-s s'associe parfaitement à ce qui vient d'être dit par le groupe socialiste et le POP. Ce qui veut dire que nous acceptons forcément l'amendement que nous avons déposé, et que nous refuserons l'amendement du PLR.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Heureux de constater que l'amour de la Plage transcende les clivages politiques. Pour l'amendement, je laisserai le Conseil général décider.

Avant cela, je tiens quand même à rappeler que, dès les premiers jours, les premières heures, la Ville a été en contact avec les responsables de la Plage. Et dès le lendemain de la tempête, notre président échangeait avec eux et les a ensuite rencontrés, jusqu'à la décision difficile – mais partagée – d'annuler l'événement.

Nous avons aussi – avec le délégué culturel, ici présent – rencontré les organisateurs lors du démontage, afin d'être au plus près des acteurs et des actrices du festival et de les soutenir au mieux après une année de préparation qui tombait à l'eau. Il s'agissait aussi de pouvoir les aider concrètement, notamment avec le stockage des décors, afin que la population puisse les admirer l'année prochaine ou lors d'une prochaine édition, mais aussi, accessoirement, afin d'éviter certains coûts.

Et qui dit prochaine édition, dit aussi, aux yeux du Conseil communal – et c'est le message fort qu'évoquait le représentant du groupe socialiste – *pérennité de ce festival emblématique de notre ville* – nous en sommes tous convaincus, je crois – et de sa culture populaire, que nous n'imaginons pas voir disparaître, comme toutes les personnes ici présentes.

C'est dans cet esprit que, hier encore, nous avons rencontré les responsables de la Plage pour construire l'avenir. C'est l'occasion aussi de rappeler que, ces dernières années, nous avons accru notre soutien à la manifestation, ainsi qu'au CCHAR, témoin – s'il en fallait – de l'importance que nous accordons aujourd'hui à la Plage et aux arts de la rue. Les Accords de positionnement stratégique du Canton vont aussi dans ce sens.

C'est aussi important – et l'occasion – de rappeler que l'on atteint ainsi CHF 87'000.- de subvention par année. A cela s'ajoutent aussi des prestations en nature, ce qui fait que le soutien global à la manifestation atteint aujourd'hui près de CHF 200'000.-.

Alors, aujourd'hui, la Plage doit encore préciser ses chiffres : nous sommes tous d'accord que la subvention ou le soutien se fera en présence d'un budget, évidemment révisé en fonction de la tempête, pour que nous puissions vraiment adapter, peser, notre soutien aux besoins de la Plage, afin de permettre la poursuite de ses activités.

Il s'agit donc pour nous – et c'est un point essentiel – d'attendre encore le résultat de la récolte de fonds lancée par l'Agora – qui est ici présente et que je remercie – à laquelle nous espérons vraiment que les gens répondront avec générosité. Je crois que c'est aussi une des forces de notre ville : on le voit à la Plage avec les chapeaux, on espère le voir aussi avec les différents fonds lancés.

Il s'agira aussi d'avoir des comptes précis, notamment du côté des factures effectivement dues : on sait que certains partenaires avaient déjà commencé certains montages et engagé des frais.

Une fois ces chiffres consolidés, nous l'espérons très prochainement – je crois que c'est l'urgence et la rapidité dont parlait le représentant du groupe socialiste – le Conseil communal prendra une décision quant au montant nécessaire à la perpétuation du festival, afin que la Plage puisse assez rapidement se consacrer à l'édition 2024, d'ici un mois, on l'espère. Cela n'empêche pas ensuite des retours. Car c'est une évidence, je crois que vous l'avez évoqué, monsieur Iseli : tous les comptes de toutes les associations auxquelles nous accordons des subventions nous sont fournis, afin d'être assurés que les fonds vont bien à destination des activités que nous soutenons. Ceci est évidemment valable pour la Plage, et peut-être plus encore lorsqu'il s'agit d'un soutien supplémentaire.

Ainsi, il est malheureusement encore un peu tôt pour articuler des chiffres, si ce n'est que ceux-ci relèveront de la compétence du Conseil communal. Ce ne seront pas des chiffres qui dépassent les compétences du Conseil communal et qui auraient nécessité une demande de crédit présentée ce soir.

Pour le reste, je ne vais pas paraphraser la résolution, partageant la dynamique souhaitée, qui a d'ailleurs été reprise par tous. Dans votre intervention, vous avez corrigé quelques chiffres qui correspondent ainsi davantage aux chiffres que j'ai de mon côté : 430 bénévoles, 42 % du festival dépendant des boissons et des stands.

Nous espérons ainsi pouvoir prochainement articuler un montant entre la Ville et le Canton – qui est aussi un acteur essentiel – qui permette à la Plage de se relever de cette tempête, à l'image de notre ville, résiliente, pour repartir sur la voie de la sérénité et de la confiance. C'est dans cet esprit que nous aimerions avancer.

Je vois et découvre aussi les amendements. Pour s'engager dans cette voie de la confiance et de la sérénité, il s'agira aussi d'avoir de la transparence. De ce point de vue, pour essayer de réconcilier – même s'il persistera assurément des divergences – nous nous engageons à présenter les budgets et les comptes à la Commission financière, puisque nous les recevons de toute façon.

Par contre, pour des questions de temporalité, et aussi de respect des procédures et des responsabilités propres à chaque instance, nous reviendrons en Commission financière pour présenter les choix qui ont été faits. Néanmoins, nous resterons dans les compétences du Conseil communal.

Pour nous, il s'agit d'être justes, je crois que c'est important. Il s'agira aussi que la Plage soit transparente sur ses récoltes de fonds. Nous espérons ainsi que l'entier de l'hémicycle participera à la dynamique de soutien à la Plage. Ceci en étant juste, en faisant aussi en sorte que la Plage puisse rebondir sans se retrouver exsangue, mais, d'une certaine manière, en ne faisant pas un doublon – dans le sens que j'ai entendu du représentant du PLR – si le soutien généreux des privés, des différents acteurs, venait à réduire la part de la commune.

J'espère avoir ainsi répondu. Nous reviendrons évidemment en Commission financière vous présenter le soutien qui a été décidé par le Conseil communal.

M. Karim Boukhris, POP : Juste une remarque à propos des amendements. Je crois que le Conseil communal l'a dit : il s'agit ici d'un soutien *exceptionnel*, dont nous pourrions parler dans le cadre de l'analyse des comptes de la Ville 2023. Il s'agira d'une activité tout à fait normale.

Cependant, il s'agit là d'une demande d'octroyer un soutien immédiat pour que la préparation de l'édition 2024 puisse débuter. Elle a déjà presque un peu de retard, étant donné que nous commençons d'habitude dès la fin du démontage.

Oui, la Ville – et je crois que cela a été dit dans cet hémicycle – doit et veut soutenir la Plage des Six Pompes. Il faut que le message soit clair, pour que les gens ne se démotivent pas et puissent entamer de manière sereine les travaux préparatoires pour l'année suivante. C'est très important.

Toutefois, je ne voudrais pas que le soutien que nous nous apprêtons à signifier maintenant soit un appel au Canton pour qu'il revienne à des soutiens mous. Il faut absolument que le Canton intervienne de manière massive pour soutenir ce festival. Rappelons-le : le Canton versait, il n'y a pas si longtemps, CHF 7'000.- de subvention à la Plage, ce qui était

absolument ridiculement bas. Je crois qu'il y a des compensations à obtenir aujourd'hui. Et le soutien que nous exprimons ici – qui est sur le fond, je crois, unanime – ne doit pas signifier au Canton qu'il peut se défaire et laisser à la Ville, seule, la charge de soutenir ce festival, qui est dans une crise sans précédent.

M. Maël Iseli, PLR : Sur le fond, je pense que nous sommes effectivement tous d'accord, je rejoins M. Boukhris sur ce point, et je trouve dommage que nous n'arrivions pas à avoir de consensus. C'est vraiment une question de détail. Nous sommes tous d'accord sur le fond, et nous demandons un tout petit pas dans notre sens, un pas qui, apparemment, paraît presque gigantesque.

Le conseiller communal, M. Bregnard, nous rassure en disant que ce que nous demandons est fait de toute façon. Néanmoins, je trouve qu'il pourrait y avoir un pas dans ce sens pour, justement, avoir cette unanimité. Peu importe l'amendement, je pense que notre groupe votera à l'unanimité de toute façon, même si notre amendement ne passe pas.

Mais nous aimerions bien qu'à l'avenir, un petit pas soit fait dans notre sens pour ce genre de choses, afin d'avoir une image unie et soudée sur des décisions de fond. Ce serait bien que, de temps en temps, un petit geste soit quand même fait dans notre sens, surtout qu'il est confirmé que ce que nous demandons ici va être appliqué par le Conseil communal. Et c'est quelque chose qui paraît logique.

M. Pierre-Alain Borel, PS : L'intention n'est pas du tout de rallonger, mais juste d'essayer de démontrer que le pas, tel qu'il a été demandé, est en train de se faire ou a été fait. Simplement, il faut peut-être aussi que l'on se comprenne sur des questions de temporalité.

Ce que j'ai compris, c'est que le Conseil communal nous a dit qu'il prenait note que nous souhaitions qu'il y ait un soutien, qu'il prendra des décisions, octroiera un soutien et nous dira ensuite ce qu'il aura fait. Et ce sera là l'occasion de nous présenter les chiffres, notamment à la Commission financière.

Or, ce que je comprends de la part du PLR dans cet amendement, c'est qu'il veut d'abord réunir la Commission financière, qu'il veut d'abord voir les comptes, et que c'est sur cette base qu'il sera décidé – mais je ne suis pas sûr que ce soit de notre compétence – d'intervenir ou non.

C'est peut-être juste dans l'articulation des choses que nous ne nous comprenons pas. Ou peut-être que nous nous sommes compris, mais qu'il y a encore une petite interférence. A mon sens, si ce que nous a dit le Conseil communal est quelque chose qui répond à votre besoin, ce sera

protocole dans le procès-verbal de cette séance. Ainsi, cela veut dire que nous sommes tous d'accord et que l'amendement que vous proposez ne sert plus à rien. Nous pourrions donc imaginer qu'il soit sucré et nous arriverions tous à voter d'une seule voix, car, finalement, nous serions tous d'accord sur le fait de dire qu'il y a urgence et qu'il faut intervenir. On intervient pour la Plage et on nous informe après.

Ce genre de chose est très important. Nous avons eu tout à l'heure une explication sur la manière dont fonctionnaient les dispositifs en termes d'urgence. Vous imaginez si le chef du Copil de crise, avant de prendre chaque décision, consultait une commission ? Je ne sais pas où on en serait. Par contre, ce qui est très important, c'est que les informations viennent par la suite. J'ai compris que c'est cela qui nous était proposé, et je vous propose de nous rallier à cela.

M. Maël Iseli, PLR : Dans l'amendement, nous avons bien laissé cette phrase « fournir les garanties financières », car nous sommes tous conscients que l'on doit fournir les garanties financières maintenant. Si cette phrase a été laissée dans l'amendement, c'est bien dans ce but-là : afin de ne pas bloquer la Plage et devoir constater ensuite qu'il est trop tard parce qu'ils ont dû fermer, et se demander ce qu'il faut faire. Nous allons donc bien dans votre sens avec notre amendement : les garanties resteront fournies par la Ville dès maintenant.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Ilinka Guyot**, soumet préalablement au vote les deux amendements, lesquels sont opposés l'un à l'autre.

L'amendement des groupes POP, Les Vert-e-s et PS ayant récolté un nombre de voix supérieur (23 voix) à l'amendement du PLR, il est retenu.

La résolution amendée ayant récolté un nombre de voix supérieur (35 voix) à la résolution non amendée, elle est retenue.

Soumise au vote, **la résolution amendée est acceptée par 37 voix contre 0 et 3 abstentions.**

Texte définitif de la résolution :

« La Ville de la Chaux-de-Fonds s'engage à soutenir la Plage des Six Pompes 2023 et à fournir les garanties financières nécessaires à la continuation de son événement public et culturel le plus représentatif. Déduction faite du fonds de solidarité du festival, de la contribution du Canton et d'autres aides. »

23.034

Rapport d'information du Conseil communal relatif à l'évolution du journal officiel de la Ville, Le Tourbillon

du 9 août 2023

au Conseil général
de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

Introduction

Le journal officiel de la Ville, Le Tourbillon, a vu le jour en septembre 2021. L'objectif du Conseil communal était et est toujours de pouvoir créer du lien avec les citoyen-ne-s de la ville en les informant de manière objective et circonstanciée, sans esprit polémiste, de la vie de leur cité. Le programme de législature 2020 – 2024 précise ce qui suit : *"Pour répondre aux nécessités croissantes d'informations fiables et distanciées, dans un monde aux plateformes mouvantes, instables et instantanées, Le Conseil communal assurera le lancement d'un mensuel officiel de la Ville [...] Un tel support [...] encouragera chaux-de-fonnières et chaux-de-fonnières à vivre leur ville, en renforçant d'autant leur sentiment d'appartenance et de fierté, et indirectement renforcera la cote et l'attractivité de la cité."*

Concrètement, il s'agit de mettre en relief les événements phares, d'expliquer les politiques mises en œuvre et de donner la parole aux acteurs qui font la ville : les associations (sportives, culturelles ou autres), les commerçants, les services de la Ville ou encore les citoyen-ne-s lambda. De fait, pour toucher le spectre le plus large possible de lecteurs, il a été décidé de produire ce journal officiel sur format papier et de le diffuser onze fois par année en tout ménage. Depuis quelques mois, Le Tourbillon peut également être consulté sur un site internet spécifique (www.letourbillon.ch).

Les retours qui parviennent au Service de la communication comme au Conseil communal sont positifs. Les sollicitations de la part des uns et des autres afin qu'un article spécifique leur soit consacré sont si nombreuses que

le Conseil communal a décidé, une année après le lancement, de répondre à la demande et à l'enthousiasme en doublant la pagination (passage de 4 à 8 pages). Il n'en reste pas moins que les sommaires continuent d'être remplis trois mois à l'avance.

Malgré ce contexte positif, Le Tourbillon a été à plusieurs reprises mis en question quant à son coût, quant à sa qualité (trop grande pour certains), quant à son utilité et quant à son rapport au journal hebdomadaire local indépendant Le Ô. Afin de pérenniser l'avenir du Tourbillon et de lui permettre d'évoluer dans un contexte apaisé et harmonieux, le Conseil communal a souhaité non seulement poursuivre son dialogue constant avec la Commission consultative de la communication et de la promotion de la Ville, mais également de saisir le Conseil général d'un rapport d'information.

Contexte actuel

Le Tourbillon est réalisé en interne par le Service de la communication. Ses coûts annuels d'impression et de distribution (11 éditions x 21'200 exemplaires) se composent comme suit :

- frais d'impression (Imprimerie des Montagnes) : CHF 91'135.- HT;
- frais de distribution (La Poste) en tout-ménage : CHF 43'543.50 HT;
- soit au total CHF 134'678.5 HT par année.

Suite à des suggestions récurrentes émanant notamment d'un groupe politique, demandant d'étudier des pistes de réduction de ces coûts, plusieurs options, résumées ci-dessous (options 1 à 4), ont été envisagées par la Ville.

En parallèle de ces réflexions internes, la Ville a été contactée par le journal Le Ô, représenté par son éditeur. Comme d'autres médias, ce journal commercial et privé peine à être pleinement rentable malgré un succès populaire indéniable.

Afin de profiter d'économies d'échelle, l'éditeur a proposé de regrouper les deux titres, Le Tourbillon et Le Ô, une fois par mois, dans une édition commune, selon un concept exposé ci-après (option 5).

Il est à noter que la Ville soutient Le Ô sous la forme d'achats mensuels d'annonces publicitaires pleine page pour un montant annuel, en 2022, de CHF 33'171.60. À cette somme s'ajoute l'achat d'annonces diverses émanant de la gérance communale, des musées, du service des ressources humaines ou encore de la voirie. Ainsi, en 2022, ce sont CHF 6'946.65 additionnels qui ont été alloués. À titre comparatif, la Ville de La Chaux-de-Fonds a dépensé, toujours en 2022, pour CHF 20'099.55 d'annonces dans le journal ArInfo.

Afin de clarifier les diverses options proposées et d'obtenir un avis tant professionnel que politique, une séance a été organisée avec la Commission de la communication et de la promotion de la Ville (6 mars 2023), puis une rencontre avec les chef-fe-s de groupes politiques (7 mars 2023), et pour terminer un échange avec le directeur de l'Imprimerie des Montagnes, M. Per Meier (23 mars 2023).

Résumé des options

Option 1 - Impression du journal Le Tourbillon sur rotatives, au Centre d'impression romand (ESH Média, Monthey, VS), avec distribution via La Poste

Cette solution d'impression sur rotatives réduirait sensiblement les coûts d'impression, en les diminuant d'environ 2/3 par rapport à la situation actuelle.

La charge totale annuelle (impression + distribution) pour la Ville se monterait alors à CHF 69'419.46 HT (contre actuellement CHF 134'678.5 HT).

Avantages

- une mesure d'économie forte;
- des délais d'impression raccourcis;
- une indépendance rédactionnelle complète;
- la conservation du format actuel (berlinois) aéré et agréable à lire.

Désavantages

- la perte de revenus pour une imprimerie locale;
- une impression hors du canton;
- du papier de moins bonne qualité;
- un rendu d'impression de moins bonne qualité.
- aucune aide supplémentaire allouée au journal Le Ô.

Option 2 - Impression du journal Le Tourbillon sur rotatives, au Centre d'impression romand (ESH Média, Monthey, VS), avec encartage mensuel dans le journal Le Ô

Dans cette hypothèse, le journal Le Tourbillon serait imprimé sur rotatives (option 1 ci-dessus), puis encarté le dernier vendredi du mois dans le journal Le Ô.

Nous parlons bien ici d'un simple encartage, les deux journaux restant indépendants dans leur forme et format.

La charge totale annuelle (impression + encartage) pour la Ville se monterait alors à CHF 64'768.- HT (contre actuellement CHF 134'678.5 HT).

Avantages

- une mesure d'économie concrète;
- un petit geste financier supplémentaire envers Le Ô;
- des délais d'impression raccourcis;
- une indépendance rédactionnelle complète;
- la conservation du format actuel (berlinois) aéré et agréable à lire.

Désavantages

- la perte de revenus pour une imprimerie locale;
- une impression hors du canton;
- une perte de visibilité pour le journal Le Tourbillon, alors encarté dans le journal Le Ô;
- du papier de moins bonne qualité;
- un rendu d'impression de moins bonne qualité;
- une obligation à être encarté le vendredi (jour de parution du Ô).

Option 3 – Impression du journal Le Tourbillon à l'Imprimerie des Montagnes, sur papier FSC, extrablanc

Suite à une discussion avec la direction de l'Imprimerie des Montagnes, cette dernière a proposé de revoir ses coûts d'impression à la baisse, en faisant un geste commercial et en proposant un papier moins onéreux, en échange d'un contrat de deux ans signé entre la Ville et l'imprimerie, pour l'impression de son journal.

Le papier utilisé serait labélisé "FSC" (Forest Stewardship Council), garantissant une gestion écologique, sociale et économique des forêts.

Afin de proposer des tarifs plus attractifs, l'Imprimerie des Montagnes envisage d'acheter, courant 2023, une nouvelle ligne de production, qui lui permettrait de fournir des prestations complémentaires ainsi que des prix compétitifs, uniques dans le canton. L'acquisition de ce nouvel outil de production devrait apporter des mandats et de la visibilité supplémentaires à l'imprimerie et, indirectement, à la ville. Le soutien de la Ville par un contrat de moyenne durée (deux ans) aiderait grandement l'Imprimerie des Montagnes dans ce nouveau défi.

La charge totale annuelle pour la Ville se monterait alors à CHF 104'703.50 HT (contre actuellement CHF 134'678.50 HT).

Avantages

- une mesure d'économie concrète;
- la conservation d'une impression locale;
- une indépendance rédactionnelle complète;
- la conservation du format actuel (berlinois) aéré et agréable à lire;
- un papier labélisé FSC;
- un soutien à une imprimerie locale pouvant régater avec d'autres au niveau romand.

Désavantages

- aucune aide supplémentaire allouée au journal Le Ô;
- un coût restant plus élevé, mais pour un produit de meilleure qualité qu'avec une impression sur rotative.

Option 3bis – Impression du journal Le Tourbillon à l'Imprimerie des Montagnes, sur papier FSC recyclé

Cette alternative à l'option 3 ci-dessus varierait uniquement dans l'utilisation d'un papier FSC, mais recyclé.

Cette option est déconseillée par l'imprimeur lui-même, le papier recyclé étant, selon lui, moins écologique, car lavé et traité chimiquement (chlore, etc.).

La charge totale annuelle pour la Ville se monterait alors à CHF 108'993.50 HT (contre actuellement CHF 134'678.5 HT).

Avantages

- une mesure d'économie concrète;
- la conservation d'une impression locale;

- une indépendance rédactionnelle complète;
- la conservation du format actuel (berlinois) aéré et agréable à lire;
- un papier labélisé FSC;
- une imprimerie locale pouvant régater avec d'autres au niveau romand.

Désavantages

- un papier recyclé jugé "peu écologique";
- un papier plus gris, mettant moins en valeur les photographies;
- aucune aide supplémentaire allouée au journal Le Ô;
- un coût restant plus élevé, mais pour un produit de meilleure qualité qu'avec une impression sur rotative.

Option 4 – Édition groupée mensuelle des journaux Le Tourbillon et Le Ô, avec impression au Centre d'impression romand (ESH Média, Monthey, VS)
--

Cette dernière option est celle proposée par l'éditeur du journal Le Ô.

Le dernier vendredi du mois, une parution groupée des deux journaux serait imprimée au Centre d'impression romand (ESH Média, Monthey, VS), dans laquelle le journal Le Ô est déjà produit à l'heure actuelle.

La Une (première page) de cette édition réunie présenterait les deux logos (Le Tourbillon + Le Ô) côte à côte, ainsi qu'un double sommaire (voir maquette annexée).

Les 16 premières pages de journal seraient celles du Tourbillon, et les 16 suivantes celles du Ô.

Ce rapprochement des deux titres obligerait le journal Le Tourbillon à passer d'un grand format aéré "berlinois" au format actuel du journal Le Ô, communément appelé "tabloïd", avec un papier journal de moins bonne qualité.

StarMedia SA, éditeur du journal Le Ô, deviendrait alors le maître d'œuvre technique de cette édition mensuelle regroupée. En sa qualité de grand client auprès de La Poste et de l'imprimeur, StarMedia SA économiserait ainsi sur ses coûts et ferait profiter la Ville de cet achat groupé.

Les deux rédactions resteraient autonomes, avec néanmoins un partage d'informations mensuel sur les sommaires à venir, afin d'éviter au mieux de potentiels doublons dans les thématiques traitées.

La charge totale annuelle pour la Ville se monterait alors à CHF 88'550.- HT (contre actuellement CHF 134'678.5 HT).

Avantages

- une mesure d'économie concrète;
- un geste financier supplémentaire envers Le Ô;
- des délais d'impression raccourcis;
- une certaine indépendance rédactionnelle.

Désavantages

- la perte de revenus pour une imprimerie locale;
- une impression hors du canton;
- du papier de moins bonne qualité;
- un rendu d'impression de moins bonne qualité;
- le passage du Tourbillon à un format "tabloïd", moins qualitatif et valorisant pour la Ville;
- de potentiels sujets traités à double;
- des potentiels sujets traités avec des angles rédactionnels contradictoires;
- une obligation à être encarté le dernier vendredi du mois (jour de parution du Ô);
- un "mélange des genres" entre un journal officiel et un journal commercial;
- un risque non négligeable d'incompréhension des autres médias cantonaux, pouvant juger cette option comme étant inéquitable, voire étant un subventionnement déguisé.

Résumé des séances et rencontres

Plusieurs séances et rencontres ont été organisées afin de discuter de ces diverses options : Commission de la communication et de la promotion de la Ville (6 mars 2023), rencontre avec les chef-fe-s de groupes politiques (7 mars 2023), et échange avec le directeur de l'Imprimerie des Montagnes, M. Per Meier (23 mars 2023).

Voici la synthèse des deux premières :

- À une exception près, tous les chefs de groupe présents ont rejeté la variante d'une édition commune avec Le Ô.
- La variante "encartage dans Le Ô" n'a quant à elle que peu séduit, car retirant notamment de la visibilité au journal de la Ville.
- Les chef-fe-s de groupes politiques, à une exception près, se sont dits favorables à une indépendance totale du journal de la Ville.

- La Commission de la communication, composée notamment de professionnels, a relevé un problème déontologique non négligeable concernant une potentielle édition commune des deux journaux, l'un commercial, l'autre institutionnel. Un regroupement des deux titres nécessiterait alors une différenciation stricte (papiers, couleurs ou encore typographie différentes) afin d'éviter toute confusion.
- L'entier des personnes interrogées ont signalé qu'en l'état, les CHF 60'000.- de différence constatés entre les frais d'impression en local (Imprimerie des Montagnes) et ceux via rotative (Monthey / VS) ne pouvaient justifier le fait de favoriser l'économie locale.
- Les divers interlocuteurs et interlocutrices ont souhaité qu'une rencontre avec l'Imprimerie des Montagnes soit organisée, afin d'expliquer la situation à son directeur et réfléchir à des pistes d'économies (chose faite le 23 mars 2023).

Synthèse de la rencontre avec l'Imprimerie des Montagnes :

- Le directeur s'est dit conscient de la différence de prix, en précisant toutefois ne pouvoir rivaliser avec une rotative industrielle.
- En outre, il a expliqué être sur le point d'acquérir un nouvel outil de production (investissement d'environ CHF 1 mio), qui lui permettrait de fournir de nouvelles prestations et tarifs compétitifs, uniques dans le canton. Cette nouvelle ligne de production lui ouvrirait de nouvelles débouchées, notamment au niveau régional/romand. De fait, le directeur de l'Imprimerie des Montagnes souhaiterait vivement le soutien de la Ville à ce projet par un engagement contractuel sur deux ans portant sur l'impression du journal Le Tourbillon dans son entreprise.
- En cas d'accord à ce sujet, il est proposé à la Ville les deux nouvelles offres d'impression suivantes (options 3 et 3bis ci-dessus) :
 - 1) Impression sur du papier FSC (Forest Stewardship Council), extrablanc, 80 grammes. Coût par édition : CHF 5'560.- HT, à la place de CHF 8'285.- HT actuellement. Soit, par année, pour 11 éditions, CHF 29'975.- d'économies pour la Ville.
 - 2) Impression sur du papier FSC, recyclé, 80 grammes. Coût par édition : CHF 5'950.- HT, à la place de CHF 8'285.- HT actuellement. Soit, par année, pour 11 éditions, CHF 25'685.- d'économies pour la Ville.

Décision du Conseil communal

En tenant compte des avis majoritaires émanant de la Commission de la communication et de la promotion de la Ville, ainsi que des chef-fe-s de groupes politiques, le Conseil communal a validé, en date du mercredi 5 avril

2023, l'option 3 ci-dessus, à savoir la conservation de l'impression du journal Le Tourbillon à l'Imprimerie des Montagnes, sur papier FSC extrablanc, avec contrat de deux ans auprès de cette imprimerie.

Cette option offre l'avantage de réduire de près de CHF 30'000.- par année les coûts d'impression du journal, tout en utilisant un papier labélisé FSC, et en conservant un mandat avec une imprimerie locale, dotée d'un futur nouvel outil de production attractif.

Un rapprochement avec le journal Le Ô a été écarté, comme majoritairement conseillé par les diverses personnes interrogées, notamment afin d'éviter un "mélange des genres" entre un journal commercial et institutionnel, afin que la collectivité n'ait pas à financer un média privé, et afin de conserver un traitement équitable avec les autres médias du canton.

Il est d'ailleurs à noter à propos de ce dernier point que les achats d'annonces mensuelles pleine page par la Ville dans le journal Le Ô, initiés comme "aide au lancement" du titre, ont été prorogés uniquement jusqu'en mars 2024. Pour la suite, le Conseil communal fera le point de la situation à la fin de l'année 2023.

Préavis de la Commission de la communication et de la promotion de la Ville

Ce rapport a été préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents lors de la séance de la commission de la communication et de la promotion de la Ville qui s'est tenue le 27 juin 2023.

Conformité au programme de législature

Comme souhaité par le programme de législature 2020-2024 (en page 25), afin de répondre aux nécessités croissantes d'informations fiables et distanciées, le Conseil communal a assuré dès septembre 2021 le lancement du journal mensuel officiel de la Ville, Le Tourbillon.

Ce journal a su s'imposer au fil du temps comme un outil de communication efficace et apprécié, valorisant notamment la Ville, ses acteurs sportifs, culturels ou encore économiques, et offrant une tribune aux partis politiques ainsi qu'au Conseil général.

Le lancement de son pendant numérique, www.letourbillon.ch, permet de plus de toucher d'autres audiences et sur des supports de communication variés (médias sociaux notamment).

Conséquences sur les finances

L'option validée par le Conseil communal, soit l'impression via l'Imprimerie des Montagnes, sur du papier FSC, avec un contrat de deux ans, permet une économie de près de CHF 30'000.- par année.

Conséquences sur les ressources humaines

Aucune.

Collaboration intercommunale

Aucune.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

L'utilisation de papier FSC (Forest Stewardship Council) encourage une gestion écologique, socialement bénéfique et économiquement rentable des forêts du monde. Ce label garantit que les besoins de la génération actuelle puissent être satisfaits sans compromettre les besoins de la génération future.

b) Aspect social

La fin d'une relation contractuelle avec une imprimerie locale (Imprimerie des Montagnes), remplacée par une entreprise hors du canton (Centre d'impression romand, ESHMédia, Monthey, VS), ne serait pas sans conséquence, tant humaine qu'économique, pour l'imprimerie en question.

c) Aspect économique

De façon indirecte, l'achat d'une nouvelle ligne de production par l'Imprimerie des Montagnes devrait permettre à cette entreprise de se diversifier et de remporter des mandats supplémentaires, ceci ayant des conséquences positives pour la Ville.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

La conservation d'un journal institutionnel imprimé localement et distribué en tout-ménage garantit une transmission de l'information auprès de ses citoyen-ne-s, via sa version papier et de son pendant numérique (letourbillon.ch). À noter que son site Internet permet de s'affranchir des frontières communales.

Séance du 29 août 2023

La présidente, **Mme Ilinka Guyot**, relève que le rapport 23.034 est traité selon les règles du débat court.

M. Giovanni Spoletini, PS : Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour ce rapport d'information clair et concis.

Pour le groupe socialiste, la création du journal officiel de la Ville, en septembre 2021, s'inscrit pleinement dans le programme de législature 2020-2024, souhaitant une relation plus rapprochée avec les citoyens, objectif que le PS a soutenu avec conviction et enthousiasme.

La participation citoyenne est aussi tributaire de l'information. Le journal Le Tourbillon est déjà un beau succès et joue un rôle majeur entre les autorités exécutives, législatives, les services communaux, les mille sociétés et associations de notre cité et de notre région. Il est un moyen d'expression, de dialogue, d'échanges interactifs au service des citoyens de la cité. La parution de ce journal, Le Tourbillon, et désormais dans sa forme numérique, est aussi attendue, et le nombre de lecteurs est en constante augmentation.

Dans sa volonté de contrôler, de réduire et d'optimiser les dépenses liées à l'impression de ce moyen de communication officielle, ce rapport illustre et nous présente la solution choisie par le Conseil communal. Ce choix est le fruit d'une réflexion approfondie et largement débattue, en particulier par la Commission de communication et de la promotion de la Ville, qui l'a approuvé à l'unanimité.

Sans revenir sur tous les aspects stratégiques, techniques et financiers, bien illustrés dans le rapport, le Conseil communal a décidé de poursuivre la collaboration avec l'Imprimerie des Montagnes, avec un accord pour deux ans. Privilégions la dynamique de développement d'une entreprise locale, en soutenant son développement technique, comme en prenant en compte le maintien des emplois dans la cité, ainsi que l'aspect de développement durable que cette entreprise nous garantit.

Le groupe socialiste estime que la diminution des charges d'environ CHF 30'000.- est substantielle, et que la charge totale annuelle liée à ce choix – passant de quelque CHF 134'000.- à CHF 104'000.- – est acceptable.

Au niveau de la stratégie de communication, le groupe socialiste soutient l'indépendance totale du Tourbillon, comme instrument institutionnel.

Par ailleurs, le PS salue l'existence du journal Le Ô, qui joue, lui aussi, un rôle important dans l'illustration et la vie de notre région. Il salue le soutien direct que la Ville apporte par la publication d'annonces mensuelles. En conclusion, le groupe socialiste prend acte positivement de ce rapport.

M. Vincent Pittet, UDC : Le rapport qui nous est présenté ce soir a retenu toute notre attention et n'a pas fait débat dans notre groupe.

Nous sommes tous d'avis que l'option retenue par le Conseil communal est la meilleure, car elle permet de conserver le travail localement et aussi de faire de sérieuses économies par rapport à la situation actuelle

Ce rapport a été préavisé favorablement à l'unanimité lors de la séance de la Commission de la communication et de la promotion de la Ville, et dans sa majorité par les groupes politiques.

Il est important que le journal de la Ville soit imprimé localement. De plus, cela donnera une opportunité à l'imprimerie de se diversifier, via l'achat d'une nouvelle ligne de production, ce qui lui ouvrira de nouveaux débouchés au niveau régional, voire romand. Le groupe UDC prend acte de ce rapport d'information.

M. Christian Piguet, Les Vert-e-s : Le groupe des Vert-e-s remercie le Conseil communal de ce rapport, qui est clair, précis et explique fort bien les enjeux à propos des différentes solutions qui ont été discutées avec différent-e-s intervenant-e-s.

Le groupe des Vert-e-s est entièrement d'accord avec la solution proposée par le Conseil communal et prendra acte de ce rapport. En effet, pour nous, il est clair qu'il ne faut pas mélanger les aspects commerciaux, privés – donc Le Ô – avec ce qui est du domaine institutionnel, soit Le Tourbillon. Ce sont deux approches différentes, et on ne peut pas avoir, dans la même publication, un article avec une certaine position du côté privé et une position contraire du côté institutionnel. Cela entraînerait beaucoup de confusion. Ainsi, c'est surtout cet argument qui nous fait accepter l'option 3 proposée par le Conseil communal.

Concernant l'impression, le groupe des Vert-e-s apprécie particulièrement le recours à l'Imprimerie des Montagnes, même si c'est un peu plus cher que Monthey. Considérant l'effort fait par IDM de baisser ses prix – que nous apprécions beaucoup – cette solution est locale, met en valeur un circuit court, avec une nouvelle ligne de production qui permettra à IDM de gagner des contrats supplémentaires.

Quant au papier, il est FSC, mais non recyclé, car – est-il dit dans le rapport pour l'option 3bis – il est plus écologique que le recyclé, qui nécessite des traitements chimiques au chlore pour le blanchiment. Etonnement du côté des Vert-e-s. Sans aller dans les détails, il semble quand même que le FSC recyclé est aussi possible, car le blanchiment peut se faire avec d'autres méthodes que le chlore – qui est d'ailleurs, semble-t-il, interdit dans l'Union européenne – mais que cela peut être un peu plus cher que le FSC non

recyclé. Le Conseil communal pourra peut-être nous apporter quelques commentaires supplémentaires entre FSC recyclé ou non, soit les options 3 et 3bis du rapport.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Les Vert'libéraux ont lu attentivement et ont apprécié la clarté du rapport d'information du Conseil communal relatif à l'évolution du journal officiel de la Ville, Le Tourbillon.

Nous souhaiterions remercier ici la Commission de la communication et de la promotion de la Ville pour son très bon travail, ainsi que le Service de communication, tant pour la qualité que pour la diversité des informations rapportées par le journal officiel : articles intéressants sur les activités associatives, sportives, culturelles et les grands et petits événements de notre ville, la mise en lumière des services où collaboratrices et collaborateurs de la Ville sont mis en avant, des informations sur la vie des quartiers, un éclairage sur la vie du Conseil général, auquel nous contribuons, et des informations officielles. Il effectue sa mission : un rapprochement, un dialogue avec la population.

Le rapport 23.034 explique parfaitement les différentes options proposées, et il a été adopté à l'unanimité par la commission. Les Vert'libéraux approuvent le choix du maintien à La Chaux-de-Fonds de l'impression du Tourbillon, sur du papier labellisé FSC. Ce choix durable, par la proximité et la qualité du papier – issu d'industries du papier écoresponsables – et, bien sûr, l'économie de CHF 30'000.- qui est consentie avec cette option, tout en gardant le travail pour une PME locale, satisfont notre groupe. Ceci permet de garder des postes de travail dans notre ville.

Même si, idéalement, pour réaliser davantage d'économies, nous aurions pu diminuer le nombre de pages, Le Tourbillon serait devenu bien maigrichon, bien loin des ambitions de notre législature et de la satisfaction d'une partie des Montagnons. Nous saluons également l'indépendance du Tourbillon et sa complémentarité avec les autres médias.

Vous l'aurez compris, les Vert'libéraux félicitent le Conseil communal pour ce choix et prennent acte du rapport d'information.

Mme Manon Freitag, Le Centre : Le groupe du Centre a lu attentivement le rapport relatif au Tourbillon. Ce rapport est uniquement informatif : aucun vote n'est attendu de la part du Conseil général. Dès lors, ma prise de position sera encore plus courte que d'habitude.

Les différentes options proposées permettent de comprendre facilement les tenants et aboutissants relatifs à la suite du journal. Les choix pris – et notamment celui de garder l'impression du journal à l'Imprimerie des

Montagnes – sont salués. Pour le groupe du Centre, il est très important de soutenir les entreprises locales.

Que dire de plus sur ce rapport d'information ? Rien. Ah, si : j'attends avec impatience la prochaine édition.

M. Nicolas Turtschi, POP : Depuis septembre 2021, la Ville s'est dotée d'un journal officiel, qui doit, selon le Conseil communal, je cite : « (...) créer du lien avec les citoyen-ne-s de la ville en les informant de manière objective et circonstanciée, sans esprit polémiste (...) »

Le POP comprend que notre Ville se dote d'outils médiatiques adaptés. Toutefois, le POP profite également de ce rapport pour signaler qu'il ne partage pas l'idée selon laquelle un média aux mains d'un exécutif local soit forcément synonyme d'objectivité.

Sur le sujet du rapport plus précisément, le POP constate qu'un journal privé – en l'occurrence Le Ô – bénéficiant déjà de l'aide de contribuables sous forme d'annonces de la Ville, vient proposer une fusion avec le journal officiel, afin de garantir son propre fonctionnement. On retrouve ici une démarche désagréable, consistant, pour une entreprise, à venir demander des fonds publics pour se maintenir à flot. Cette démarche ne peut être cautionnée par le POP, tout au moins sans contrepartie pour la collectivité.

Dès lors, il est inacceptable que Le Tourbillon s'associe avec Le Ô, que ce soit sous forme d'encart ou d'impression classique. Cela reviendrait à mélanger la parole de notre collectivité avec celle d'une entreprise privée, et même, symboliquement, la lui soumettre. Le tout en augmentant encore l'effort financier des contribuables envers un journal privé.

De même, le POP ne peut soutenir l'idée que la production du journal local soit délocalisée dans un autre canton. Au vu de l'engagement de l'Imprimerie des Montagnes d'acquérir un nouvel outil de production à même de réduire les coûts, le POP s'associe à la décision du Conseil communal, laquelle permet de garantir l'indépendance de la communication publique et le maintien des emplois dans la région.

Le POP en profite pour relever la cocasserie qui pourrait consister à s'engager d'une main pour l'emploi local et à promouvoir sa délocalisation de l'autre. Pour le POP, lorsque cela est possible, l'emploi local doit être privilégié.

M. Alain Vaucher, PLR : Je risque de faire hérissier quelques poils dans l'assistance, mais pour une fois, je vais parler sous... [Ndlr : rires de l'assemblée]

Séance du 29 août 2023

Le Tourbillon est né un 24 septembre 2021, avec, à la clé, un budget de CHF 95'000.- par an, sans compter les EPT dédiés, puisque Le Tourbillon devait être composé par l'équipe en place.

Depuis lors, une rédactrice adjointe a été engagée à 50 % pour, bon an mal an, environ CHF 55'000.-, ce qui amène la facture à CHF 150'000.-, plus le surcoût de CHF 40'000.- de l'impression et distribution actuelles : ce qui nous fait un total de CHF 190'000.-. Rappelons que l'estimation de base était de CHF 95'000.-.

En revanche, au niveau de l'effectif du service, il est plus ou moins stable : en 2019 et 2020, on y trouve – publications officielles – 3,9 EPT, en 2021, 3,2, et l'année passée, en 2022, 3,4.

Ceci soulève une question annexe, vu que l'effectif du service a tendance à se contracter et que, dans ce dernier, est comptabilisé le poste de rédactrice adjointe. Doit-on en déduire que, par exemple, la Biennale qui n'aura pas lieu en 2023 est une victime collatérale de l'investissement en temps que nécessite Le Tourbillon ? Ce que nous regretterions vivement, car cette manifestation a un retentissement régional et extrarégional fort. Nous avons vraiment besoin de ce genre d'outil.

Ce n'est un secret pour personne, vous le savez bien : le groupe PLR a toujours affiché, vis-à-vis du Tourbillon, une réticence certaine. Non pas pour son objectif, qui est sans aucun doute louable. Non pas pour ses qualités, tant de contenu que de présentation. Mais bien par sa création dans un temps inapproprié face à nos finances communales d'alors, et une quasi certitude que le budget de CHF 95'000.- ne serait pas respecté. Prévision qui s'est malheureusement confirmée.

La création du Tourbillon a aussi coïncidé, à quelques mois près, avec la création du Ô, qui était en gestation depuis un moment. Nous trouvons dommage que cette proximité temporelle n'ait pas abouti à des réflexions d'intérêt commun dès le départ. Car contrairement à certains représentants, nous sommes persuadés que l'institutionnel et le privé peuvent tout à fait faire bon ménage.

Néanmoins, effectivement, il n'y a aujourd'hui pas de lien évident pour une mise en commun des deux journaux. Et, dans ce sens, nous partageons l'avis du Conseil communal. En d'autres termes : un pommier ne fait pas des poires et un poirier ne fait pas des pommes, mais, ensemble, nous aurions peut-être pu planter une grenadille.

Sans être directement concurrents, les deux titres se phagocytent certains moyens. En effet, Le Tourbillon, par un *gentlemen's agreement*, ne cherche pas d'annonceurs pour ne pas risquer de réduire les rentrées publicitaires du Ô. La Ville ne souhaite pas apporter une subvention directe au Ô – ce

dont nous lui savons gré, par ailleurs – mais elle le fait de façon indirecte, assez élégamment, d'ailleurs, en publiant un nombre certain d'annonces officielles pour un montant d'environ CHF 33'000.-, apprend-on dans le rapport.

En tout, ce dernier nous informe que toutes les annonces publiées dans la *presse externe* se montent à CHF 55'000.-. Le Conseil communal peut-il nous informer à quelle somme se montaient ces publications externes « pré-Tourbillon » ?

En résumé, cette situation nous prive de rentrées publicitaires et nous en coûte d'autres en soutien publicitaire : la double peine.

Il est heureux d'apprendre que Le Tourbillon a un bon taux de lecteurs au sein de l'administration communale. Le contraire serait pour le moins préoccupant, puisque ce média est, en partie, consacré aux services communaux, dans lequel ils peuvent présenter leurs acteurs et leurs actions.

Il est nécessaire, aux yeux du groupe PLR, de continuer la réflexion du ou des moyens de diffusion du Tourbillon. Le journal en tout-ménage a l'avantage d'avoir une distribution large, mais présente le désavantage d'être possiblement directement *mis aux papiers* sans être lu, représentant un gaspillage.

Il existe une version numérique, totalement adéquate à notre époque, avec l'avantage que le visiteur va consommer de façon effective le média. Mais l'immense désavantage des deux versions coexistantes est le double usage, avec une dépense énergétique y afférente.

Le groupe PLR remercie le Conseil communal qui, via son rapport d'information court et concis, va dans le bon sens en cherchant des économies – ici CHF 30'000.- – dans les frais liés à la parution du Tourbillon. Nous l'encourageons à poursuivre dans cette voie.

Suite à la lecture du rapport, le groupe s'accorde pleinement sur le fait que si Le Tourbillon doit exister, alors autant qu'il soit imprimé *in situ*, ce que permet la variante choisie par le Conseil communal. Malgré cela, comme un verre d'eau est à moitié plein et à moitié vide, une partie du groupe prendra acte du rapport et l'autre n'en prendra pas acte, selon sa vision.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Cela ne vous a pas échappé : Le Tourbillon est un journal institutionnel, le journal officiel de la Ville de La Chaux-de-Fonds. C'est écrit clairement sur la première page. Aussi, ce journal appartient à toute la population, aux associations de la ville, à ses commerçants, aux autres acteurs économiques, aux services communaux

et aux institutions de notre cité. Donc, naturellement, la vôtre, le Conseil général.

Le Conseil communal a toujours souhaité travailler en partenariat, de manière participative, à l'élaboration de ce projet. Aussi, dès l'origine, il a travaillé avec les chefs des groupes politiques de votre assemblée et avec la commission consultative de la communication. Pourtant, ce projet a parfois fait l'objet de critiques, certaines pertinentes et justifiées, d'autres plus idéologiques.

Aujourd'hui, il nous apparaît nécessaire de présenter à votre Autorité législative un rapport d'information, afin que tous les avis puissent s'exprimer publiquement et, surtout, afin que Le Tourbillon appartienne aussi « officiellement » à votre Autorité.

Suite aux différentes prises de position politiques, nous avons souhaité, avec mes collègues du Conseil communal, remettre à plat les principes suivants :

- Premier principe : la taille du journal, aujourd'hui de 8 pages, et sa distribution deux fois par mois.
- Deuxième principe : la collaboration éventuelle avec le journal Le Ô, qui revenait sans cesse sur la table.
- Troisième principe : les questions financières et les possibles voies d'économies. Liée à cela, notre collaboration avec l'acteur local de l'imprimerie des Montagnes.

Après analyse, et après avoir consulté, le Conseil communal estime que l'outil de communication qu'est Le Tourbillon mérite 8 pages et un rythme mensuel, car la demande d'articles est très forte. Les sommaires sont bouclés plus de trois mois à l'avance, parce que les retours – certes informels – des lecteurs sont très bons, et, enfin, parce qu'une communication officielle cherchant à créer du lien entre les acteurs d'une communauté n'a pas de sens si son impact est trop modeste ou trop aléatoire. Il a donc été décidé de maintenir la taille et la récurrence de distribution.

Quant à la collaboration avec Le Ô, que certains appellent de leurs vœux – nous l'avons entendu ce soir – elle a demandé une analyse poussée. Le débat, en commission consultative, fut particulièrement instructif. Pour la commission – pour rappel, composée également de spécialistes des médias et de la communication – il n'était pas envisageable *déontologiquement* de mêler un organe officiel de la Ville à un journal indépendant, à la ligne rédactionnelle parfois incisive.

En effet, les risques de confusion pour le lectorat sont beaucoup trop importants. Le Conseil communal a donc rejeté l'idée d'une collaboration

avec Le Ô. Par contre, il continuera d'acheter des prestations à ce média pour environ CHF 30'000.- par année, jusqu'en mars 2024. Par la suite, l'objectif du Conseil communal est de mieux équilibrer les achats des prestations entre les différents médias.

Enfin, les questions financières. Naturellement, elles étaient importantes. En effet, imprimer Le Tourbillon à Monthey générait une économie très substantielle. Par contre, le produit n'aurait pas été de la même qualité. Surtout, cela aurait mis fin à un partenariat très positif avec une entreprise locale.

Ici aussi, une solution a pu être trouvée à satisfaction : l'Imprimerie des Montagnes, par des investissements importants dans une nouvelle technologie, pouvait nous proposer une offre meilleur marché, sans pour autant diminuer la qualité. L'économie sera ainsi de CHF 30'000.- par année pour la Ville. Par contre, Le Tourbillon restera CHF 35'000.- plus cher qu'avec une impression à Monthey.

Il est apparu au Conseil communal que cette différence au profit d'un acteur local était non seulement acceptable, mais également souhaitable. En d'autres termes, il nous semble que la solution proposée est *win-win-win* : gagnante pour Le Tourbillon, gagnante pour les finances communales et gagnante pour l'Imprimerie des Montagnes.

Le PLR a posé quelques questions. D'abord, la question des montants engagés, non pas tellement avant Le Tourbillon, mais – si je comprends bien la question – ceux engagés dans les autres médias avant le soutien au Ô. Effectivement, les soutiens étaient légèrement moindres, même s'ils étaient assez divers. La différence ne représente pas l'entier des montants d'achat de prestations au Ô, puisque des annonces, précédemment publiées dans d'autres médias, ont été transférées au journal Le Ô.

Cela dit, le PLR demande-t-il, par sa question, que nous renoncions à acquérir des prestations auprès du journal Le Ô ?

Je vous l'ai dit, les chiffres sont diversifiés :

- en 2019 : CHF 61'000.- d'annonces, réparties sur toute une série de médias,
- en 2020 : CHF 31'000.-, presque la moitié moins,
- en 2021 : CHF 41'000.-. Le Ô n'existe pas encore et Le Tourbillon va naître au mois de septembre, vous l'avez rappelé.

Pour rappel, le soutien au Ô – par l'achat de prestations – commence en 2022.

Séance du 29 août 2023

Vous faites une remarque sur l'équipe restructurée du Service de la communication. Effectivement, vous avez raison, aujourd'hui, l'équipe du Service de la communication compte une rédactrice à 50 %. Cela dit, précédemment, même si nous n'avions pas formellement une rédactrice, le chef de service rédigeait énormément d'articles. Aujourd'hui, et suite aux difficultés rencontrées – nous en avons débattu il y a quelque temps – la répartition des tâches a été redéfinie, et elle l'a été à satisfaction de tous. Cela dit, je vous encourage à constater, monsieur Vaucher – même si vous l'avez fait – que les effectifs du Service de la communication sont stables.

Vous posez ensuite la question de la Biennale comme une forme de conséquence. Il faut savoir que l'organisation de la Biennale a été reprise par la *Fondation en faveur de la mise en valeur du site inscrit*, fondation qui dispose d'un collaborateur à 50 %. Bien sûr, le Service de la communication, comme d'autres services de la Ville – le Service d'urbanisme, par le patrimoine, le MIH, le Service de l'économie – continueront d'être à pied d'œuvre pour collaborer avec la fondation dans l'organisation de l'événement.

Cette nouvelle organisation, ce passage de la Biennale à la fondation et l'arrivée de nombreux nouveaux collaborateurs – notamment au Service de la communication, mais pas seulement, il y a aussi, par exemple, le collaborateur de la fondation – induit la nécessité de repousser la Biennale d'une année. Néanmoins, vous l'avez compris, celle-ci aura bien lieu en novembre 2024.

Du côté des Vert-e-s, vous relevez la question du papier recyclé. Effectivement, il semble qu'il existe différentes manières de recycler le papier. Le rapport a sans doute le tort d'être trop allusif sur la question, qui mériterait d'être examinée plus longuement. Cela dit, le papier recyclé de l'Imprimerie des Montagnes ne nous a pas convenu pour les raisons évoquées. Mais le dossier n'est pas clos et nous continuerons de chercher la meilleure solution dans ce domaine.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Ilinka Guyot**, soumet au vote le **rapport d'information 23.034** relatif à l'évolution du journal officiel de la Ville, Le Tourbillon, dont l'assemblée **accepte de prendre acte** par **37 voix contre 2 et 1 abstention**.

Mme Ilinka Guyot, présidente : D'entente avec le Conseil communal et les services, le rapport 23.035 relatif à une demande de crédit de CHF 2'055'000.- TTC pour la rénovation de l'aula du collège des Forges sera traité à la prochaine séance, le 19 septembre. Je sens un soulagement...
[Ndlr : rires de l'assemblée]

Nous en avons donc terminé pour la séance de ce soir. Afin de clore la séance sur un point positif, le Bureau vous propose de le faire avec des applaudissements pour toutes les personnes qui ont travaillé d'arrache-pied, qui ont apporté ou proposé leur aide suite à la tempête du 24 juillet. Et je vous souhaite déjà une bonne soirée...

[Ndlr : applaudissements de l'assemblée]

Séance levée à 22h30.

La présidente :
Ilinka Guyot

La secrétaire :
Carmen Brossard

La secrétaire-rédactrice :
Esther May Basse